

OFFICE ONTARIEN DE **FINANCEMENT**



2018

Rapport annuel

# OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT

**[www.ofina.on.ca](http://www.ofina.on.ca)**

Consultez le site [www.ofina.on.ca](http://www.ofina.on.ca) et abonnez-vous à notre service d'alerte par courriel pour recevoir les plus récentes mises à jour concernant la province de l'Ontario :

- Bulletins de l'OOF
- Titres d'emprunt / Détails sur le programme d'emprunts
- Présentations RI
- Annonce de webémissions et autres activités

## Mandat

L'Office ontarien de financement (OOF) est une société de la Couronne créée le 15 novembre 1993 aux termes de la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement* (la Loi). En vertu de la Loi, l'OOF a pour mandat de réaliser les activités suivantes :

- exécuter des activités d'emprunt, d'investissement et de gestion des risques financiers pour la province de l'Ontario (la province);
- gérer la dette de la province;
- offrir des services financiers centralisés à la province, y compris les services bancaires et la gestion de la trésorerie;
- prodiguer des conseils aux ministères, aux organismes de la Couronne et aux autres organismes publics en ce qui concerne les politiques et projets financiers;
- aider les organismes de la Couronne et les autres organismes publics à emprunter et investir des fonds;
- prêter de l'argent à certains organismes publics à la demande de la province;
- investir au nom de certains organismes publics;
- en collaboration avec Ontario Power Generation Inc. (OPG), gérer les investissements du Used Fuel Segregated Fund (fonds réservé pour la gestion du combustible épuisé) d'OPG et du Decommissioning Segregated Fund (fonds réservé pour le déclassement);
- assumer les activités quotidiennes de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO) et offrir tout un éventail de services financiers à la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier (Infrastructure Ontario).

En outre, l'OOF a pour responsabilité de :

- fournir tout autre service financier considéré utile à la province ou tout organisme public;
- assumer toute autre responsabilité à la demande du lieutenant-gouverneur en conseil.

## Table des matières

<b>Message du président et du directeur général</b>	<b>3</b>
<b>Commentaires et analyse de la direction</b>	<b>5</b>
Activités des marchés financiers	5
Emprunt et gestion de la dette	6
Rapports financiers et services de trésorerie	10
Conseils financiers	11
<b>Sommaire des résultats financiers</b>	<b>14</b>
<b>États financiers</b>	<b>16</b>
Responsabilités en matière d'information financière	16
Rapport du vérificateur	17
État de la situation financière	18
État des résultats	19
État de l'évolution de l'actif net	20
État des flux de trésorerie	21
Notes afférentes aux états financiers	22
<b>Régie de l'organisme</b>	<b>35</b>
Exigences relatives à la production de rapports financiers	36
Conseil d'administration	38
Politiques et méthodes de gestion des risques	48
<b>Annexes</b>	<b>51</b>
Cotes de crédit de l'Ontario	51
Autres sources d'information	52

## Message du président et du directeur général

L'OOF a mené à bien son programme d'emprunt annuel en 2017-2018 réunissant 33,9 milliards de dollars pour le compte de la province et de la SFIEO. Nous avons atteint ou surpassé les cibles de rendement pour les emprunts en dollars canadiens et en devises. En fonction des projections du *Budget 2018* visant les dépenses de la province sous forme d'intérêts sur la dette, nous avons généré une économie de 281 millions de dollars par rapport aux prévisions du *Budget 2017*. L'OOF a également généré des économies supplémentaires de 11 millions de dollars grâce à des activités sur le marché monétaire axées sur les valeurs de référence en matière de rendement.

Pendant l'exercice 2017-2018, l'OOF a continué d'examiner les analyses de rentabilisation relatives aux demandes d'emprunt d'organismes publics, tels que des collèges, des conseils scolaires et des sociétés d'État, ce qui a donné lieu à l'octroi de prêts à des organismes publics totalisant 120 millions de dollars, excluant le calcul d'un total de 2,5 milliards de dollars de facilités de crédit à court terme accordées à la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité. L'OOF a également fourni des conseils financiers et une aide à la mise en œuvre relativement à des initiatives gouvernementales liées aux actifs de la province, au secteur de l'électricité, à un programme de garanties de prêts pour faciliter la participation autochtone à des projets énergétiques et des services d'analyse et de consultation relativement à un certain nombre de projets d'Infrastructure Ontario. L'OOF continuera également de participer à des initiatives de financement du secteur public et de fournir des conseils et du soutien sur les aspects financiers d'actifs gouvernementaux et de nouveaux projets dans le secteur de l'électricité.

L'OOF a mis à profit ses relations avec toutes les banques commerciales canadiennes pour mettre en place un taux amélioré du financement à un jour sur les dépôts en espèces de la province, contribuant ainsi à des rendements accrus dans ses réserves de liquidités.

En 2018-2019, l'OOF continuera d'offrir de façon économique des services d'emprunt, de gestion de la dette et d'autres services financiers pour le compte de la province. Pour combler les besoins d'emprunt de la province, le personnel de l'OOF continuera de faire preuve de souplesse en surveillant les marchés canadiens et internationaux, en émettant des obligations comportant différentes échéances dans diverses devises et en tenant compte des préférences des investisseurs. L'OOF prévoit poursuivre son émission d'obligations vertes dans le marché en dollars canadiens, ayant connu de belles réussites au cours des quatre derniers exercices budgétaires.

Nous sommes fiers de la diversité au sein de l'OOF et réitérons notre engagement à ce que notre organisme soit un environnement inclusif et respectueux. L'organisation continue de faire la promotion de l'équilibre entre les sexes (à l'heure actuelle, notre conseil d'administration se compose de 60 pour cent de femmes), de la diversité, de la formation et du perfectionnement du personnel, de la sensibilité culturelle et des pratiques exemplaires en matière d'accessibilité.

Nous tenons à remercier le personnel de l'OOF de ses efforts et le conseil d'administration de ses conseils et de sa supervision au cours de l'exercice 2017-2018. Nous nous réjouissons à la perspective de collaborer de nouveau avec eux en 2018-2019.



Scott Thompson  
Président



Gadi Mayman  
Directeur général

## Commentaires et analyse de la direction

Activités des marchés financiers

Emprunt et gestion de la dette

Rapports financiers et services de trésorerie

Conseils financiers

## Commentaires et analyse de la direction

La présente partie du rapport annuel expose les commentaires et l'analyse de la direction relativement aux résultats qu'a obtenus l'OOF pour le compte de la province en 2017-2018 et à ses objectifs pour 2018-2019.

### Activités des marchés financiers

#### *Programme d'emprunt*

L'emprunt à long terme en 2017-2018 s'est élevé à 33,9 milliards de dollars, dont 11,5 milliards de dollars au titre d'emprunts anticipés pour l'exercice 2018-2019, et nous avons tiré profit du maintien du contexte de faibles taux d'intérêt et d'une forte demande à l'égard des obligations ontariennes. La moyenne pondérée de l'échéance de la dette provinciale à long terme contractée a été prolongée, passant de 8,1 années en 2009-2010 à 12,1 années en 2017-2018. En continuant de prolonger la durée, le gouvernement provincial peut tirer parti de faibles taux d'intérêt pendant une plus longue période, ce qui réduit les risques de refinancement et contribue à atténuer l'incidence que la hausse prévue des taux d'intérêt aurait sur les frais d'intérêt sur la dette de la province. Cette stratégie, se combinant à des déficits et à des taux d'intérêt inférieurs aux prévisions et à une gestion efficace de la dette par l'OOF, a permis à la province de projeter, dans son *Budget annuel 2018*, des économies de 281 millions sur les intérêts sur la dette pour l'exercice budgétaire 2017-2018.

Une demande internationale soutenue à l'égard des actifs libellés en dollars canadiens, la liquidité des obligations de référence de l'Ontario et la confiance qu'inspire toujours la province ont permis à l'Ontario de réaliser 62 pour cent de ses emprunts dans le marché libellé en dollar canadien en 2017-2018. Bien que ce pourcentage soit inférieur au pourcentage de 74 pour cent enregistré en 2016-2017 en ce qui a trait aux emprunts libellés en dollars canadiens, le résultat est néanmoins dans les environs de la cible annoncée dans *Perspectives économiques et revue financière de 2017* – soit environ deux tiers des emprunts totaux contractés sur le marché du dollar canadien.

#### *Placements*

L'OOF gère le portefeuille de réserves de liquidités de la province afin de maximiser le rendement du capital investi et de garantir la présence de fonds suffisants pour satisfaire les besoins d'encaisse. En 2017-2018, le niveau moyen des réserves de liquidités non affectées était de 30,1 milliards de dollars. Dans le cours normal de ses activités, la province peut donner ou recevoir des garanties au titre des opérations sur produits dérivés et des conventions de rachat. Les réserves de liquidités non affectées sont une mesure plus prudente des réserves de liquidité totales, puisque la garantie est déduite du calcul du total des réserves de liquidité.

L'OOF investit en outre au nom de certains organismes publics pour les aider à accroître leurs rendements en rationalisant les processus d'investissement et en réduisant les coûts de placement. En 2017-2018, l'OOF a offert des services d'investissement à un certain nombre d'organismes, de conseils, de commissions et autres organismes publics, y compris Infrastructure Ontario, le Fonds de garantie des prestations de retraite, la Fondation Trillium de l'Ontario, la Société ontarienne de financement de la croissance et la Société ontarienne d'assurance-dépôts. Le total des fonds gérés s'élevait à 2,2 milliards de dollars.

En collaboration avec OPG, l'OOF a continué de gérer les investissements du Used Fuel Segregated Fund (fonds réservé pour la gestion du combustible épuisé) d'OPG et du Decommissioning Segregated Fund (fonds réservé pour le déclassement), créés en vertu de l'Ontario Nuclear Funds Agreement (ONFA). Au 31 mars 2018, la valeur marchande combinée des fonds se chiffrait à 21,3 milliards de dollars, contre 19,9 milliards de dollars au 31 mars 2017 et 4,9 milliards de dollars à l'établissement officiel des fonds en 2003.

Nous avons retenu les services de 33 gestionnaires de placements externes pour investir les fonds de l'ONFA en obligations, en actions et en actifs réels. Au cours de la période de 12 mois se terminant le 31 mars 2018, le taux de rendement des fonds de l'ONFA a été de 7,74 pour cent, une valeur supérieure à l'indice de référence du marché qui était de 5,88 pour cent. Depuis la création des fonds de l'ONFA, leur rendement annualisé se chiffre à 7,67 pour cent, ce qui est supérieur au taux de rendement annualisé à long terme cible de 5,15 pour cent. Ce taux cible, qui correspond à un taux de rendement réel de 3,25 pour cent par année, est calculé en ajoutant 3,25 au taux de changement de l'indice ontarien des prix à la consommation.

## Emprunt et gestion de la dette

L'OOF gère la dette de la province et de la SFIEO.

La dette totale, qui représente tous les emprunts sans tenir compte des éléments compensatoires de l'actif financier, s'élevait à 348,8 milliards de dollars au 31 mars 2018 (dette provisoire), contre 333,1 milliards de dollars au 31 mars 2017 et un montant de 341,1 milliards de dollars prévu dans le *Budget de 2017*.



La dette nette de l'Ontario représente la différence entre le total du passif et le total de l'actif financier. La dette nette de l'Ontario devrait se chiffrer à 308,2 milliards de dollars au 31 mars 2018 (301,6 milliards de dollars au 31 mars 2017). Cette prévision au 31 mars 2018 est inférieure de 3,7 milliards de dollars aux 311,9 milliards de dollars prévus dans le *Budget de 2017*. Ce montant comprend la dette nette du secteur parapublic de 13,3 milliards de dollars (14,0 milliards de dollars au 31 mars 2017).

L'emploi de politiques et de procédures prudentes de gestion des risques atténue les risques financiers inhérents à des portefeuilles importants de titres de créance et de réserves de liquidités. L'OOF a recours à divers instruments financiers comme les contrats à terme et les échanges pour gérer le risque que présentent les fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change des devises étrangères. À des fins de couverture, l'OOF fait appel à des instruments dérivés pour gérer les risques de taux de change et de taux d'intérêt. La politique de l'OOF en matière d'instruments dérivés ne permet pas de s'en servir dans le but de créer un levier financier. Les risques financiers de la province sont surveillés de façon continue et sont évalués au marché tous les jours et vérifiés chaque année.

Les politiques de gestion des risques sont examinées chaque année et les modifications sont approuvées par le conseil d'administration.

### ***Rendement***

L'OOF mesure et surveille le rendement des programmes d'emprunt et visant le marché monétaire. Le rendement de l'emprunt à taux fixe à long terme pour 2017-2018 est mesuré en comparant le coût d'emprunt global à la distribution statistique des taux d'intérêt de référence observés durant l'exercice, l'objectif étant d'atteindre un faible rang-centile. L'emprunt à taux fixe à long terme ordinaire a atteint un rang-centile de 48,2, résultat qui se situe dans la fourchette cible de 45 à 55; les emprunts stratégiques à l'étranger, ont affiché un rang-centile de 49,8, ce qui surpasse la fourchette cible d'un rang-centile de 50 à 75.

Le rendement des placements de la réserve de liquidités (programme du marché monétaire) se mesure en fonction de celui d'une valeur de référence personnalisée d'une durée d'environ 61 jours. L'objectif est de plus ou moins deux points de base par rapport à la valeur de référence. Le programme a produit un rendement supérieur de 4 points de base à celui de la valeur de référence. Le rendement réel des placements sur le marché monétaire a été supérieur de 11 millions de dollars à celui de la valeur de référence pour 2017-2018.

### ***Risque lié au marché***

Le risque lié au marché correspond au risque de perte due aux fluctuations des taux d'intérêt et de change.

L'OOF s'efforce d'atteindre un profil équilibré des échéances de la dette pour la province afin d'atténuer le risque lié au taux d'intérêt inhérent au refinancement de la dette arrivant à échéance et de la dette à taux flottant. La province limite son exposition aux changements nets des taux d'intérêt à 35 pour cent de la dette contractée pour les besoins de la province et son exposition aux risques de change, à 5 pour cent.

Le taux provisoire d'exposition aux changements des taux d'intérêt (déduction faite des réserves de liquidités) était de 10,9 pour cent de la dette au 31 mars 2018. La position de change provisoire correspondait à 0,2 pour cent de la dette au 31 mars 2018.

En 2017-2018, l'exposition globale de la province était nettement inférieure aux limites prévues dans la politique.

### ***Risque de crédit***

Le risque de crédit est le risque de perte due au non-respect des échéances par les émetteurs d'obligations ou les contreparties d'instruments dérivés ou d'autres transactions financières. La cote de crédit la plus faible acceptée par l'Ontario pour une contrepartie est de A-. En règle générale, toutefois, l'Ontario ne conclut des échanges financiers qu'avec des contreparties affichant une cote de AA- ou mieux. Les opérations de couverture de l'Ontario liées à l'emprunt international se traduisent par une exposition au risque de crédit pour ses contreparties en ce qui a trait aux instruments dérivés. Dans le but de gérer et d'atténuer le risque de crédit associé aux opérations sur produits dérivés, la province a négocié des accords accessoires d'échange appelés annexes sur le soutien du crédit (ASC) avec un grand nombre de ses contreparties en ce qui a trait aux instruments dérivés. Une ASC est un accord bilatéral entre deux parties qui prévoit les conditions de fourniture de garanties pour compenser le risque de crédit lié aux opérations sur produits dérivés.

Le risque de crédit net provisoire de la province associé au portefeuille des instruments dérivés au 31 mars 2018 s'élevait à 505 millions de dollars, contre 143 millions de dollars au 31 mars 2017, résultat principalement attribuable à la diminution de l'exposition aux contreparties sans ASC. Le risque de crédit net représente la perte qu'accuserait la province si toutes les contreparties qui constituent un risque de crédit manquaient à leurs obligations en même temps, moins l'effet modérateur des dispositions de compensation prescrites dans les ententes cadres.

Au 31 mars 2018, plus de 99 pour cent de l'exposition au risque de crédit de l'Ontario concernait des contreparties ayant au moins une cote AA-, proportion qui demeure pratiquement inchangée par rapport au taux de 99 pour cent au 31 mars 2017.

### ***Risque d'illiquidité***

Par risque d'illiquidité, on entend la possibilité que les réserves de liquidités ne permettent pas de satisfaire les besoins d'encaisse. Ce risque est contrôlé par la gestion des mouvements de trésorerie opérationnels, les niveaux des réserves de liquidités et les programmes d'emprunt à court terme.

Les programmes relatifs aux bons du Trésor et aux billets de trésorerie américains de la province sont respectivement assujettis à des plafonds de 33,0 et 15,0 milliards de dollars. Au 31 mars 2018, les emprunts non remboursés aux termes des programmes relatifs aux bons du Trésor et aux billets de trésorerie américains de la province s'élevaient respectivement à 17,5 et 3,8 milliards de dollars.

### ***Risque opérationnel***

Par risque opérationnel, on entend le risque de perte due à l'insuffisance ou à la défaillance de processus internes, de personnes, de systèmes ou d'événements externes. L'OOF gère les risques opérationnels par des procédures propres aux divisions et des plans d'urgence, ainsi que par une dotation en personnel et des programmes de formation appropriés, le tout étant revu de façon continue. Le plan de continuité des activités de l'OOF vise à faire en sorte que les activités essentielles soient menées à bien de façon opportune en cas de perturbation imprévue. L'ensemble de l'infrastructure et des services visés par le PCA ont fait l'objet d'essais concluants dans le cadre de deux exercices entrepris au cours de l'année.

La fiabilité des technologies de l'information (TI) et des systèmes informatiques est vitale, car elle permet de faire en sorte que l'OOF exécute son mandat de façon efficace. La Division des services généraux stratégiques soutient l'OOF en s'assurant d'une gestion efficace des services essentiels, par exemple les systèmes technologiques et de communications, l'approvisionnement, les établissements, les ressources humaines, la continuité des activités et toutes les politiques connexes.

L'ensemble des systèmes et des services ont été fournis conformément aux ententes sur les niveaux de service applicables. Aucune défaillance ou infraction importante n'a eu lieu en 2017-2018. Compte tenu d'une augmentation de la création et de la consommation de données et des menaces à la sécurité électronique, des investissements en continu nous permettent de réaliser une gestion et un entretien proactifs des systèmes. Nous allons toujours faire preuve de l'assiduité la plus élevée qui soit en ce qui a trait à la défense des systèmes sur lesquels s'appuie l'OOF.

## ***Développements sur les marchés – droits exigés par la Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée (CDS)***

Le 22 décembre 2016, la CDS a indiqué aux émetteurs avoir reçu une autorisation réglementaire d'accroître le champ d'application de ses droits, un processus lancé en novembre 2014 par la CDS et stimulé par les préoccupations de divers participants au marché, dont plusieurs émetteurs municipaux et provinciaux du Canada. De pair avec d'autres gouvernements émetteurs, l'OOF a entrepris de considérables efforts de défense de ses droits auprès de la CDS et des organismes de réglementation afin de clarifier le champ d'application et le caractère applicable de ces nouveaux droits. Grâce à ces démarches, la CDS a retiré sa proposition initiale pour déposer deux nouvelles propositions relatives aux droits. La CDS a commencé à imposer les nouveaux droits aux émetteurs le 1<sup>er</sup> mars 2017. Néanmoins, certains des droits proposés en novembre 2014 ont été réduits, et tous les titres de créance existants ont fait l'objet d'une politique de droits acquis voulant que les nouveaux droits s'appliqueraient uniquement aux nouveaux titres nationaux émis après le 1<sup>er</sup> mars 2017.

### ***Relations avec les agences de notation***

Le gouvernement provincial demande aux agences de notation reconnues d'attribuer des cotes afin de pouvoir émettre des titres de créance sur les marchés financiers. L'OOF veille à ce que les agences de notation comprennent les politiques et les orientations budgétaires du gouvernement, de même que le rendement économique et fiscal, et à ce qu'elles en tiennent bien compte dans leurs rapports et décisions. Par l'entremise de l'OOF, la province garde un contact unique avec les agences de notation pour faire en sorte que tous les renseignements qui leur sont fournis soient cohérents et coordonnés.

### ***Marchés financiers et objectifs en matière d'emprunt et de gestion de la dette pour 2018-2019***

L'OOF continuera de diversifier le programme d'emprunt en monnaie canadienne de la province en utilisant une combinaison d'émissions consortiales, d'obligations par adjudication, d'obligations à taux variable, de billets à moyen terme et d'Obligations d'épargne de l'Ontario. L'OOF prévoit également émettre des obligations vertes sur le marché canadien. Ces obligations devraient offrir le même rendement que les obligations traditionnelles de l'Ontario de même durée et de même taille. Dans *Perspectives économiques et revue financière de 2017*, la province a annoncé une cible – compléter environ deux tiers des emprunts totaux contractés sur le marché du dollar canadien. Cette proportion correspond à la moyenne historique qui est d'environ 75 % sur ce marché, mais représente une baisse considérable de notre dépendance vis-à-vis des marchés étrangers pendant la crise financière mondiale, qui a débuté en 2008. Par exemple, en 2009-2010, plus de 50 pour cent des émissions de la province ont été effectuées sur les marchés internationaux.

L'Ontario continuera de faire preuve de souplesse en surveillant les marchés canadiens et internationaux, en émettant des obligations comportant différentes échéances dans diverses devises et en tenant compte des préférences des investisseurs. Les relations avec les investisseurs demeureront un domaine prioritaire et des tournées de présentation devraient avoir lieu au Canada, en Europe et aux États-Unis.

Lorsqu'elle emprunte sur les marchés internationaux, la province continuera de se couvrir au chapitre des opérations sur devises et des risques associés aux taux d'intérêt. Les réformes de la réglementation des marchés des dérivés réalisées en vertu de la loi américaine *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act* (Dodd-Frank), de l'EMIR (European Market Infrastructure Regulation) et des règlements de Bâle *Basel III*

de la Banque des règlements internationaux pourraient rendre les opérations de couverture plus complexes. Ces initiatives risquent d'augmenter le coût des opérations de couverture. Les coûts de couverture pourraient augmenter si des propositions comme les taxes sur les opérations financières ou sur les dérivés à la valeur de marché sont adoptées et mises en œuvre en Europe ou aux États-Unis.

L'adoption de stratégies rentables et prudentes de gestion de la dette continuera de constituer un objectif clé en 2018-2019. L'OOF se conformera aux politiques sur la gestion des risques et aux limites relatives aux placements approuvées par le conseil d'administration de l'OOF et de la SFIEO. Les politiques de gestion des risques seront revues et révisées, le cas échéant, pour tenir compte de l'évolution de l'environnement de réglementation et des marchés financiers. L'OOF continuera de négocier des ASC avec d'autres contreparties importantes pour le compte de la province.

L'OOF gèrera également les réserves de liquidités de la province de façon prudente. En collaboration avec OPG, l'OOF continuera d'administrer les placements de l'ONFA conformément aux objectifs de celle-ci afin que le passif éventuel de la province en vertu de cette entente soit géré de façon prudente. De plus, l'OOF continuera d'investir au nom de certains organismes publics.

## Rapports financiers et services de trésorerie

En 2017-2018, l'OOF a obtenu avec succès des banques commerciales canadiennes des rendements accrus sur les dépôts afin d'investir stratégiquement les réserves de liquidités de la province et ainsi contribuer à des rendements globaux plus élevés.

L'OOF a poursuivi sa participation au groupe de travail interministériel, au Comité de direction et de gouvernance et au bureau de coordination des entreprises de PCI (Payment Card Industry) afin de nous assurer que les ministères respectent les exigences obligatoires en matière de sécurité pour l'acceptation des cartes de crédit et de débit.

L'OOF a fourni des conseils au ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs concernant leur programme de carte d'achat d'entreprise ou de carte d'achats de voyage de même qu'une analyse des considérations reliées à la *Loi sur l'administration financière*. Les contributions de l'OOF ont amené le MSG à mettre en œuvre des changements à la garantie d'avances d'argent obtenue par les employés gouvernementaux en vertu du programme de carte d'achat de voyage, ce qui a grandement diminué le risque d'exposition de la province.

L'OOF a poursuivi son interaction avec ses équivalents du gouvernement fédéral et des autres provinces en ce qui a trait aux problèmes rencontrés au cours de l'exercice par le programme de gestion de la trésorerie et des liquidités, notamment en accueillant en mai 2018, une table ronde des trésoreries fédérale, provinciales et territoriales afin de discuter des problèmes et du développement liés aux banques selon les paliers de compétence.

L'OOF a collaboré avec les autres provinces pour communiquer les préoccupations au sujet de la norme sur les instruments financiers au Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP). Comme résultat, le CCSP a repoussé de deux ans, soit le 1er avril 2021, la mise en œuvre de cette norme pour traiter un certain nombre de problèmes.

L'OOF a continué de fournir les états financiers d'organismes, ainsi que des rapports sur la dette, les instruments dérivés et les investissements de la province. Comme c'était le cas pour les dernières années, les états financiers de l'OOF pour 2016-2017 ont obtenu une certification sans réserve de la part du Bureau du vérificateur général. Dans le cadre de la vérification des comptes publics de la province, le bureau de la vérificatrice générale procède à l'examen annuel de la déclaration de l'OOF sur la dette et les intérêts de la dette de la province. La vérification des comptes publics pour l'exercice 2017-2018 est en cours. Comme pour les années précédentes, la vérification de l'exercice 2016-2017 n'a révélé aucun problème notable.

### ***Rapports financiers et services de trésorerie : objectifs 2018-2019***

Même si les mesures visant le respect des normes sur la sécurité du secteur des cartes de paiement (PCI) en sont maintenant à l'étape de maintien, l'OOF va continuer à travailler avec les autres parties intéressées de la FPO et le responsable de l'acquisition de cartes de crédit et de débit afin de veiller à ce que les examens externes obligatoires continuent d'indiquer que la province respecte l'ensemble des normes de sécurité des données PCI applicables qui sont examinées et mises à jour périodiquement par le conseil PCI.

L'OOF va continuer à travailler avec Services au commerçant TD, l'acquéreur de cartes de la province, afin d'explorer les options pour que la province commence à accepter les nouveaux produits et les nouvelles technologies de carte à valeur ajoutée.

L'OOF va continuer à collaborer avec le ministère des Services sociaux et communautaires à la mise en œuvre d'une carte de paiement rechargeable comme mode de paiement à efficacité accrue destinée aux prestataires du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées ne disposant pas d'un compte bancaire.

L'OOF va poursuivre la collaboration avec le Bureau du contrôleur provincial en vue de fournir une rétroaction à valeur ajoutée sur le chapitre 2 du rapport annuel du Vérificateur général de l'Ontario qui porte sur les Comptes publics de l'Ontario.

L'OOF va collaborer étroitement avec le CCSP et les autres provinces pour communiquer les préoccupations au sujet de la norme sur les instruments financiers au CCSP et pour utiliser efficacement le délai de deux ans avant la mise en œuvre de la norme afin de procéder aux changements essentiels. L'OOF va continuer d'agir à titre de liaison avec le Bureau du contrôleur provincial et, si nécessaire, le Bureau du vérificateur général de l'Ontario en ce qui a trait aux communications avec le CCSP.

L'OOF continuera de maintenir au plus haut niveau son plan de continuité des activités afin de veiller à ce que les paiements soient versés en temps opportun au secteur parapublic (y compris les hôpitaux, les municipalités et les conseils scolaires), de gérer les risques financiers de la province en temps réel et de s'assurer qu'il y a suffisamment de fonds pour régler l'ensemble des opérations financières de la province, de plusieurs milliards de dollars, même en cas d'interruptions imprévues.

### **Conseils financiers**

L'OOF a activement offert des conseils financiers et de l'aide en matière de mise en œuvre aux ministères, aux organismes de la Couronne et autres organismes publics à propos des politiques et des initiatives financières générales et de celles du secteur de l'électricité.

L'OOF va continuer d'aider la province à déterminer les façons d'offrir des modèles de prestation des services publics plus efficaces et efficaces en procédant à une analyse financière, en prodiguant des conseils et en offrant au besoin un soutien à la mise en œuvre en ce qui a trait aux possibilités d'établir des partenariats avec le secteur privé et d'optimiser le rendement des entreprises publiques et autres éléments d'actif.

### ***Projets – activités de consultation***

L'OOF a continué de conseiller la province en ce qui a trait aux placements de capital de risque de la Société ontarienne de financement de la croissance (SOFC) par l'entremise du Fonds ontarien de capital-risque, du nouveau Northleaf Venture Catalyst Fund et du Fonds ontarien de développement des technologies émergentes.

L'OOF a continué de dispenser des services d'analyse et de consultation relativement à un certain nombre de projets d'Infrastructure Ontario.

L'OOF a examiné les propositions reçues au titre du Fonds pour l'emploi et la prospérité (FEP) et fourni des conseils à cet égard.

L'OOF a offert des analyses, des conseils et un soutien à la mise en œuvre en ce qui a trait au financement d'atténuation des tarifs d'électricité.

### ***Projets – autres services financiers***

Le cadre de financement des organismes publics confié à l'OOF le mandat d'offrir du financement à long terme aux sociétés d'État, aux conseils scolaires, aux collèges, aux hôpitaux ainsi qu'aux sociétés par actions, aux conseils et aux commissions de la province qui sont visés. En vertu de ce cadre, l'OOF a consenti de nouveaux prêts à un certain nombre d'organismes publics, y compris des collèges, des conseils scolaires et des sociétés d'État de l'Ontario, totalisant 120 millions de dollars en 2017-2018, excluant le calcul d'un total de 2,5 milliards de dollars de facilités de crédit à court terme accordées à la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE).

L'OOF a fourni des analyses financières et du soutien à l'égard de transactions financières (p. ex. restructuration Stelco).

L'OOF a fourni des analyses financières, des conseils et un soutien à la mise en œuvre d'initiatives liées aux actifs du gouvernement. Cela comprenait les offres publiques d'actions d'Hydro One qui s'est terminée en mai 2017, la vente d'actions d'Hydro One à des Premières Nations de l'Ontario et la vente de biens immobiliers désignés de la province. L'OOF a aussi fourni des analyses, des conseils et un soutien à la mise en œuvre en ce qui a trait à l'incidence financière sur la SFIEO provenant de la vente d'actions d'Hydro One.

L'OOF a reçu, au nom de la province, un certain nombre de demandes au titre du Programme de garanties d'emprunt pour les Autochtones, qui font l'objet d'un examen par le personnel et un tiers fournisseur de services de diligence raisonnable. Ces demandes se situent à différents stades d'achèvement. Au 31 mars 2018, neuf garanties de prêts, dont la valeur totale est d'environ 250 millions de dollars, avaient été approuvées en vertu du programme.

L'OOF a fourni des services à la SFIEO, en facilitant notamment la conclusion de conventions de prêt entre la SFIEO et OPG pour fournir du financement aux fins générales de l'entreprise et de projets d'approvisionnement en électricité. L'OOF a fourni des analyses, des conseils et a poursuivi l'application de diverses facilités de crédits de l'OOF et la SFIEO accordées à la SIÈRE.

L'OOF a contribué à la mise en œuvre continue de l'ONFA, y compris l'examen du budget annuel 2018 d'OPG à l'égard des charges admissibles en vertu de l'ONFA en ce qui a trait à la gestion des déchets nucléaires. L'OOF a prodigué des conseils au ministre des Finances en ce qui a trait aux exigences visant les garanties financières d'OPG à l'égard de la CCSN pour la période allant de 2018 à 2022.

L'OOF a également offert des analyses au ministre des Finances et au gouvernement en soutien aux initiatives et politiques en matière d'électricité, et plus particulièrement aux répercussions possibles sur les plans fiscal et économique pour la province et la SFIEO.

### *Objectifs relatifs aux conseils financiers pour 2018-2019*

En 2018-2019, l'OOF continuera d'offrir des conseils financiers et une aide au ministre des Finances, aux ministères, aux organismes de la Couronne et à d'autres organismes publics concernant les politiques et les initiatives financières.

Les activités incluront la prestation de conseils aux ministères et aux organismes sur les politiques et les structures de financement rentables, ainsi que des conseils exhaustifs sur la structuration et la réalisation d'opérations financières et sur la détermination exacte des indices de référence en matière d'optimisation des ressources.

L'OOF fournira des analyses financières et des conseils sur la gestion des actifs du gouvernement et sur les mesures visant à soutenir les initiatives du gouvernement et à faciliter l'obtention d'emprunts avantageux par les organismes du secteur public.

Des analyses financières et des conseils seront fournis au ministre des Finances en ce qui a trait aux politiques et initiatives du secteur de l'électricité, incluant la mise en œuvre de l'ONFA, la gestion de la dette et d'autres passifs de la SFIEO et les programmes d'atténuation des tarifs d'électricité. Ces analyses financières et ces conseils comprennent les répercussions des initiatives stratégiques connexes sur les finances de la province, y compris celles de la SFIEO, et sur l'économie.

Selon les besoins, l'OOF donnera des conseils sur les initiatives d'offre et de demande d'électricité, avec notamment un soutien au financement possible des initiatives d'OPG en la matière.

L'OOF continuera d'offrir des services d'analyse et de prodiguer des conseils au ministre des Finances concernant les demandes présentées au titre du Programme de garanties d'emprunt pour les Autochtones et à propos des garanties d'emprunt en vigueur en vertu de celui-ci.

L'OOF continuera de fournir des services d'analyse et de prodiguer des conseils au besoin en ce qui a trait aux programmes de soutien aux entreprises actuels ou proposés. En outre, l'OOF continuera d'offrir des services d'analyse et de prodiguer des conseils sur demande quant aux occasions de transformation des ministères, des organismes de la Couronne et d'autres organismes publics.

## Sommaire des résultats financiers

L'Office ontarien de financement (OOF) gère la dette, les intérêts sur la dette et l'investissement des réserves de liquidités de la province et recouvre les coûts de ces services auprès de cette dernière. L'OOF consent des prêts à des organismes de la Couronne et d'autres organismes publics selon les indications de la province. L'OOF fournit également d'autres services financiers aux organismes de la Couronne et à d'autres organismes publics. Ces coûts sont récupérés en vertu du régime de la rémunération des services.

Le solde impayé des prêts aux organismes publics était de 5 740,2 millions de dollars au 31 mars 2018, soit une baisse nette de 263,3 millions de dollars par rapport au montant de 6 003,5 millions de dollars en mars 2017, incluant une radiation de 0,9 million en intérêt net provenant du Centre des congrès d'Ottawa (note 5). Le tableau ci-dessous résume ces changements :

(en milliers de dollars)

Emprunteur	31 mars 2018	31 mars 2017	Changement
Collèges d'arts appliqués et de technologie	328 940 \$	320 653 \$	8 287 \$
Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité	13 766	81 209	(67 443)
Commission des parcs du Niagara	4 214	4 553	(339)
Société ontarienne de vente du cannabis	25 000	—	25 000
Société des loteries et des jeux de l'Ontario	32 653	33 769	(1 116)
Commission de transport Ontario Northland	2 158	2 564	(406)
Société du Centre des congrès d'Ottawa	47 115	48 016	(901)
Musée royal de l'Ontario	23 734	26 000	(2 266)
Conseils scolaires	5 254 496	5 473 075	(218 579)
Institut universitaire de technologie de l'Ontario	—	5 501	(5 501)
			(263 264) \$

L'OOF a continué d'offrir des services de gestion des placements à d'autres organismes publics, le total des fonds ainsi gérés s'élevant à 2 144 millions de dollars (1 904 millions de dollars en 2017) (note 6).

L'OOF a recouvré auprès des organismes et des parties apparentées 5,0 millions de dollars au titre des coûts de fonctionnement pour l'exercice qui a pris fin le 31 mars 2018 (4,8 millions de dollars en 2017) (note 6). L'excédent de fonctionnement de l'OOF pour l'année s'élevait à 3,2 millions de dollars (3,7 millions de dollars en 2017) et provenait du maintien de l'écart entre les taux d'intérêt sur les prêts consentis aux organismes publics.

Une gestion financière prudente de la part de l'OOF a fait en sorte que les dépenses réelles continuent d'être inférieures au budget, ce qui a donné lieu à un recouvrement des coûts de la province de 0,8 million de dollars par rapport au montant prévu au budget. Le produit d'intérêts était de 0,8 million de dollars supérieur au budget, ce qui a contribué à une augmentation équivalente de l'excédent de fonctionnement annuel.

## États financiers

Responsabilités en matière d'information financière

Rapport du vérificateur

État de la situation financière

État des résultats

État de l'évolution de l'actif net

État des flux de trésorerie

Notes afférentes aux états financiers

## États financiers

### Responsabilités en matière d'information financière

Les états financiers de l'OOF ci-joints ont été établis conformément aux normes comptables pour le secteur public canadien. La préparation d'états financiers nécessite l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, particulièrement lorsque la comptabilisation des opérations ne peut être effectuée avec certitude qu'au cours d'une période ultérieure. Les états financiers ont été établis en bonne et due forme suivant un seuil de signification raisonnable et sont basés sur les renseignements disponibles au 15 juin 2018.

La direction maintient un système de contrôles internes conçu pour assurer, dans une mesure raisonnable, la protection de l'actif et l'accès en temps voulu à des renseignements financiers fiables. Ce système comprend des politiques et méthodes officielles ainsi qu'une structure organisationnelle qui assure, comme il se doit, la délégation des pouvoirs et la division des responsabilités. Un service de vérification interne évalue en permanence et de manière indépendante l'efficacité de ces contrôles internes et fait part de ses conclusions à la direction et au Comité de vérification et de gestion des risques du conseil d'administration.

Le conseil d'administration, par l'intermédiaire du Comité de vérification et de gestion des risques, doit s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard des rapports financiers et des contrôles internes. Le Comité de vérification et de gestion des risques tient des réunions trimestrielles avec la direction et les vérificateurs internes et au moins deux fois par an avec le vérificateur externe pour discuter des questions soulevées et revoir les états financiers avant d'en recommander l'approbation au conseil d'administration.

Ces états financiers ont été vérifiés par la vérificatrice générale de l'Ontario. La responsabilité de la vérificatrice générale consiste à exprimer une opinion sur la question de savoir si les états financiers sont présentés fidèlement et conformément aux normes comptables pour le secteur public canadien. Le rapport du vérificateur, présenté à la page suivante, indique la portée de l'examen du vérificateur et son opinion.

Au nom de la direction



Gadi Mayman  
Directeur général



Ken Kandeepan  
Directeur général des finances et  
de la gestion des risques

# Rapport du vérificateur



**Office of the Auditor General of Ontario  
Bureau du vérificateur général de l'Ontario**

## *Rapport de l'auditeur indépendant*

**À l'Office ontarien de financement  
et au ministre des Finances**

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Office ontarien de financement, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2018, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif financier net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### **Responsabilité de la direction pour les états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### **Responsabilités de l'auditeur**

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

### **Opinion**

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Office ontarien de financement au 31 mars 2018, ainsi que des résultats de son exploitation, de l'évolution de son actif financier net et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

20 Dundas Street West  
Suite 1530  
Toronto, Ontario  
M5G 2C2  
416-327-2381  
fax 416-327-9862  
tty 416-327-6123

20, rue Dundas ouest  
suite 1530  
Toronto (Ontario)  
M5G 2C2  
416-327-2381  
télécopieur 416-327-9862  
ats 416-327-6123  
www.auditor.on.ca

Toronto (Ontario)  
Le 15 juin 2018

La vérificatrice générale,

Bonnie Lysyk, MBA, FCPA, FCA, ECA

## OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT

### État de la situation financière

Au 31 mars 2018

(en milliers de dollars)

	2018	2017
<b>ACTIF FINANCIER</b>		
Espèces	28 653 \$	21 664 \$
Montant dû par les organismes et les apparentés (note 6) c)	1 970	3 555
Montant dû par la province de l'Ontario	2 176	1 743
	<hr/>	<hr/>
	32 799	26 962
<b>PASSIF</b>		
Comptes créditeurs et frais à payer	2 176	1 743
Somme payable à la province de l'Ontario	3 637	1 422
Produit comptabilisé d'avance (note 3)	1 621	1 504
	<hr/>	<hr/>
	7 434	4 669
<b>Actif financier net</b>	<b>25 365</b>	<b>22 293</b>
<b>ACTIF NON FINANCIER</b>		
Immobilisations corporelles (note 2)	1 240	1 196
Charges payées d'avance	381	308
	<hr/>	<hr/>
	1 621	1 504
<b>Excédent accumulé</b>	<b>26 986 \$</b>	<b>23 797 \$</b>

*Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.*

Approuvé au nom du conseil d'administration :



Scott Thompson  
Président



Gadi Mayman  
Directeur général

## OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT

### État des résultats

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2018

(en milliers de dollars)

	2018 Budget	2018 Chiffres réels	2017 Chiffres réels
<b>PRODUITS</b>			
Recouvrement des coûts auprès de la province de l'Ontario (note 4)	21 752 \$	20 073 \$	18 280 \$
Recouvrement des coûts auprès des organismes et des apparentés (note 6) c)	4 859	5 004	4 841
Amortissement des apports de capital reportés (note 3)	789	768	831
Produit d'intérêts (note 5)	3 305	4 090	3 655
	<u>30 705</u>	<u>29 935</u>	<u>27 607</u>
<b>CHARGES</b>			
Traitements, salaires et avantages sociaux	22 175	21 103	19 257
Frais administratifs et généraux	4 536	3 974	3 864
Créances irrécouvrables	—	901	—
Amortissement des immobilisations corporelles (note 3)	789	768	831
	<u>27 500</u>	<u>26 746</u>	<u>23 952</u>
<b>Excédent annuel</b>	3 205	3 189	3 655
<b>Excédent accumulé au début de l'exercice</b>	23 797	23 797	20 142
<b>Excédent accumulé à la fin de l'exercice</b>	<u>27 002 \$</u>	<u>26 986 \$</u>	<u>23 797 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

**OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT****État de l'évolution de l'actif net****Pour l'exercice terminé le 31 mars 2018**

<i>(en milliers de dollars)</i>	<b>2018</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>
	<b>Budget</b>	<b>Chiffres réels</b>	<b>Chiffres réels</b>
<b>Excédent annuel</b>	3 205 \$	3 189 \$	3 655 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 3)	(817)	(812)	(826)
Amortissement des immobilisations corporelles (note 3)	789	768	831
Charges payées d'avance	—	(73)	42
<b>Fluctuation de l'actif financier net</b>	<b>3 177</b>	<b>3 072</b>	<b>3 702</b>
<b>Actif financier net au début de l'exercice</b>	<b>22 293</b>	<b>22 293</b>	<b>18 591</b>
<b>Actif net à la fin de l'exercice</b>	<b>25 470 \$</b>	<b>25 365 \$</b>	<b>22 293 \$</b>

*Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.*

## OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT

### État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2018

<i>(en milliers de dollars)</i>	2018	2017
<b>Opérations d'exploitation</b>		
Excédent annuel	3 189 \$	3 655 \$
Moins : Articles sans incidence sur les liquidités		
Amortissement des immobilisations corporelles	768	831
(Augmentation)/Diminution des charges payées d'avance	(73)	42
Augmentation/(Diminution) du produit comptabilisé d'avance	117	(47)
Changements en fonds de roulement non monétaires :		
Diminution/(Augmentation) du montant dû par les organismes et les apparentés	1 585	(467)
(Augmentation)/Diminution du montant dû par la province (moins les comptes créditeurs)	(433)	176
Augmentation/(Diminution) des comptes créditeurs	433	(176)
Augmentation de la somme due à la province au titre du recouvrement des coûts	2 215	76
<b>Encaisse (utilisée)/générée par les opérations d'exploitation</b>	<b>7 801</b>	<b>4 090</b>
<b>Opérations sur capitaux propres</b>		
Encaisse utilisée pour acquérir des immobilisations corporelles	(812)	(826)
<b>Encaisse appliquée aux opérations sur capitaux propres</b>	<b>(812)</b>	<b>(826)</b>
<b>Changement net en liquidités</b>	<b>6 989</b>	<b>3 264</b>
<b>Encaisse au début de l'exercice</b>	<b>21 664</b>	<b>18 400</b>
<b>Encaisse à la fin de l'exercice</b>	<b>28 653 \$</b>	<b>21 664 \$</b>

*Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.*

## OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT

### Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2018

#### CONTEXTE

L'Office ontarien de financement (OOF) est une société de la Couronne créée le 15 novembre 1993 aux termes de la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement* (la Loi). En vertu de la Loi, l'OOF a pour mandat de réaliser les activités suivantes :

- exécuter des activités d'emprunt, d'investissement et de gestion des risques financiers pour la province de l'Ontario (la province);
- gérer la dette de la province;
- offrir des services financiers centralisés à la province, y compris les services bancaires et la gestion de la trésorerie;
- prodiguer des conseils aux ministères, aux organismes de la Couronne et aux autres organismes publics en ce qui concerne les politiques et projets financiers;
- aider les organismes de la Couronne et les autres organismes publics à emprunter et investir des fonds;
- prêter de l'argent à certains organismes publics à la demande de la province;
- investir au nom de certains organismes publics;
- en collaboration avec Ontario Power Generation Inc. (OPG), gérer les investissements du Used Fuel Segregated Fund (fonds réservé pour la gestion du combustible épuisé) d'OPG et du Decommissioning Segregated Fund (fonds réservé pour le déclassement);
- assumer les activités quotidiennes de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO) et offrir tout un éventail de services financiers à la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier (Infrastructure Ontario).

En outre, l'OOF a pour responsabilité de :

- fournir tout autre service financier considéré utile à la province ou tout organisme public;
- assumer toute autre responsabilité à la demande du lieutenant-gouverneur en conseil.

Le protocole d'entente signé entre l'OOF et le ministre des Finances est une entente administrative qui sert d'outil de gouvernance important pour l'OOF dans la réalisation de son mandat et de ses objectifs.

L'OOF est constitué en personne morale conformément aux lois de l'Ontario. L'OOF est exonéré des impôts fédéral et provincial sur le revenu, comme le prévoit l'alinéa 149 (1) d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada.

## 1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

**(a) Méthode de comptabilité :** Les présents états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public provincial établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public.

**(b) Immobilisations corporelles :** Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée utile estimative des immobilisations, avec une réserve d'une demi-année appliquée à l'année d'acquisition et à l'année de disposition. Durée de vie utile estimative des immobilisations :

Meubles et matériel	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Améliorations locatives	Conditions de location

Les fonds reçus de la province pour l'acquisition d'immobilisations corporelles sont enregistrés comme des produits comptabilisés d'avance et amortis jusqu'au recouvrement des coûts selon la même méthode que les immobilisations corporelles.

**c) Incertitude relative à la mesure :** la préparation d'états financiers selon les normes comptables pour le secteur public canadien exige que la direction fasse des estimations et des suppositions qui ont un impact sur les montants d'actif et de passif rapportés à la date de clôture des états financiers et les montants de produits et charges rapportés pour l'exercice. Les éléments comportant une part importante d'estimation sont : la durée de vie utile des immobilisations corporelles, les ajustements et l'obligation au titre des prestations définies. Ces estimations sont fondées sur les meilleurs renseignements disponibles au moment de la préparation et sont mises à jour chaque année en fonction des nouveaux renseignements. Il existe dans les présents états financiers une part d'incertitude quant à la mesure. Il peut exister une divergence entre ces estimations et les résultats réels.

**d) Comptes créditeurs et frais à payer :** les comptes créditeurs concernent les transactions commerciales courantes avec des fournisseurs tiers et sont assujettis aux conditions générales applicables aux transactions commerciales standard. Les frais à payer concernent les ajustements relatifs aux salaires et avantages.

**e) Produits et charges :** l'OOF est financé à même le Trésor, dans le cadre du Programme du Trésor. L'OOF est aussi habilité à facturer des frais, assujettis au contrôle des autorités législatives et réglementaires; il obtient auprès des organismes publics des revenus autres que le financement du Trésor. L'OOF conserve les produits générés par le différentiel de taux d'intérêt sur les prêts qu'il consent aux organismes publics.

**f) Instruments financiers :** les actifs financiers et le passif de l'OOF sont comptabilisés de la façon suivante :

- L'encaisse est soumise à un risque négligeable de changement de valeur; la valeur comptable correspond donc approximativement à la juste valeur.

- Les comptes débiteurs, le montant dû par les organismes et les apparentés, le montant dû par la province de l'Ontario, les comptes créditeurs, la Somme payable à la province de l'Ontario et le Produit comptabilisé d'avance sont comptabilisés au coût.

L'OOF n'utilise pas des instruments financiers dérivés pour son propre compte.

## 2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Exercice clos le 31 mars 2018

	Matériel informatique	Améliorations locatives	Meubles et matériel	Total
<i>(en milliers de dollars)</i>				
<b>Coûts</b>				
Solde d'ouverture au 1 <sup>er</sup> avril 2017	14 026 \$	1 858 \$	1 126 \$	17 010 \$
Acquisitions	693	35	84	812
Cessions	(523)	–	–	(523)
Solde de clôture au 31 mars 2018	14 196	1 893	1 210	17 299
<b>Amortissement cumulé</b>				
Solde d'ouverture au 1 <sup>er</sup> avril 2017	12 948	1 790	1 076	15 814
Amortissement	693	54	21	768
Cessions	(523)	–	–	(523)
Solde de clôture au 31 mars 2018	13 118	1 844	1 097	16 059
<b>Valeur comptable nette au 31 mars 2018</b>	<b>1 078 \$</b>	<b>49 \$</b>	<b>113 \$</b>	<b>1 240 \$</b>

Exercice clos le 31 mars 2017

	Matériel informatique	Améliorations locatives	Meubles et matériel	Total
<i>(en milliers de dollars)</i>				
<b>Coûts</b>				
Solde d'ouverture au 1 <sup>er</sup> avril 2016	13 650 \$	1 833 \$	1 093 \$	16 576 \$
Acquisitions	768	25	33	826
Cessions	(392)	–	–	(392)
Solde de clôture au 31 mars 2017	14 026	1 858	1 126	17 010
<b>Amortissement cumulé</b>				
Solde d'ouverture au 1 <sup>er</sup> avril 2016	12 702	1 608	1 065	15 375
Amortissement	638	182	11	831
Cessions	(392)	–	–	(392)
Solde de clôture au 31 mars 2017	12 948	1 790	1 076	15 814
<b>Valeur comptable nette au 31 mars 2017</b>	<b>1 078 \$</b>	<b>68 \$</b>	<b>50 \$</b>	<b>1 196 \$</b>

### 3. PRODUIT COMPTABILISÉ D'AVANCE

Le produit comptabilisé d'avance représente la partie non amortie du coût recouvré auprès de la province au chapitre de l'acquisition d'immobilisations corporelles ainsi que les charges payées d'avance qui doivent être affectées à la période pendant laquelle les ressources ont été consommées.

(en milliers de dollars)

	Exercice clos le 31 mars 2018		
	Immobilisations Actifs	Charges payées d'avance	Total
Solde au début de l'exercice	1 196 \$	308 \$	1 504 \$
Acquisitions	812	532	1 344
Amortissement	(768)	—	(768)
Charges de l'exercice en cours	—	(459)	(459)
Solde à la fin de l'exercice	1 240 \$	381 \$	1 621 \$

(en milliers de dollars)

	Exercice clos le 31 mars 2017		
	Immobilisations Actifs	Charges payées d'avance	Total
Solde au début de l'exercice	1 201 \$	350 \$	1 551 \$
Acquisitions	826	548	1 374
Amortissement	(831)	—	(831)
Charges de l'exercice en cours	—	(590)	(590)
Solde à la fin de l'exercice	1 196 \$	308 \$	1 504 \$

L'amortissement de 768 000 \$ (831 000 \$ en 2017) représente la compensation des contributions reçues pour l'acquisition d'immobilisations corporelles. La charge de 459 000 \$ (590 000 \$ en 2017) représente la partie des charges payées d'avance affectée aux charges de l'exercice en cours.

### 4. GESTION DE LA DETTE ET DES PLACEMENTS AU NOM DE LA PROVINCE

L'OOF gère des dettes pour le compte de la province à la hauteur de 348,8 milliards de dollars au 31 mars 2018 (résultat réel de 2017 : 333,1 milliards de dollars), conformément à la projection provisoire publiée dans le *Budget annuel 2018*. L'OOF gère également des placements à la hauteur de 55,6 milliards de dollars (44,4 milliards de dollars en 2017), dont 21,3 milliards de dollars (19,9 milliards de dollars en 2017) en gestion conjointe des fonds détenus par Ontario Power Generation (OPG) en vertu de l'*Ontario Nuclear Funds Agreement (ONFA)*. La province, OPG et certaines filiales d'OPG ont conclu, en mars 2002, une entente visant à mettre de côté les fonds

nécessaires pour éliminer les déchets radioactifs et le combustible épuisé et pour déclasser les centrales nucléaires. L'entente est entrée en vigueur le 24 juillet 2003.

Le recouvrement des coûts auprès de la province pour toutes les activités de gestion de la dette et de placement pour la période terminée le 31 mars 2018 se chiffrait à 20,1 millions de dollars (18,3 millions de dollars en 2017).

## **5. TRANSACTIONS AVEC LES ORGANISMES PUBLICS**

À la demande de la province, l'OOF assure le financement de divers organismes publics. Étant donné que l'OOF reçoit l'ordre de la province d'accorder ces prêts afin de faire avancer les initiatives provinciales officielles et que ces prêts sont constatés dans les états financiers consolidés de la province, ces transactions ne sont pas prises en compte dans les présents états financiers.

Les fonds servant à effectuer ces prêts sont accordés à l'OOF par le gouvernement provincial grâce à des facilités de crédit de 18,9 milliards de dollars échéant entre 2036 et 2044. L'OOF remet à la province les remboursements du principal qu'il reçoit des organismes publics. Les taux d'intérêt demandés aux organismes publics seront en général légèrement plus élevés que le taux applicable aux avances de la province servant à financer les prêts (l'écart).

L'OOF conservera généralement une partie de l'écart afin de recouvrer les coûts administratifs relatifs à la gestion de ces prêts. L'écart conservé par l'OOF comprend une composante de recouvrement des coûts et, le cas échéant, un écart de taux d'intérêt commercial de référence. L'inclusion de l'écart commercial de référence donne un taux d'intérêt équivalent à celui que demanderait un prêteur commercial et tient compte du risque relatif associé au prêt. Pendant l'exercice clos le 31 mars 2018, des produits au titre de l'écart de taux d'intérêt de 4,1 millions de dollars ont été comptabilisés (3,7 millions de dollars en 2017), dont 0,6 million de dollars en débiteurs à la fin de l'exercice (2,1 millions de dollars en 2017).

### **Prêts accordés à des organismes publics par la province :**

Au 31 mars 2018, les sommes à recevoir en principal par l'OOF au nom de la province représentent des prêts à long et à court terme. Les intérêts courus sur les prêts en cours figurant ci-dessous représentent 91,1 millions de dollars (93,9 millions de dollars en 2017), dont 90,6 millions de dollars (92,7 millions de dollars en 2017) seront versés à la province.

Il s'agit d'opérations entre apparentés, à l'exception de celles concernant la Corporation de la ville de Windsor et l'Institut universitaire de technologie de l'Ontario.

(en milliers de dollars)

	31 mars 2018	31 mars 2017
Collèges d'arts appliqués et de technologie	328 940 \$	320 653 \$
Corporation de la Ville de Windsor	8 171	8 171
Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité	13 766	81 209
Commission des parcs du Niagara	4 214	4 553
Société ontarienne de vente du cannabis	25 000	—
Société des loteries et des jeux de l'Ontario	32 653	33 769
Commission de transport Ontario Northland	2 158	2 564
Société du Centre des congrès d'Ottawa	47 115	48 016
Musée royal de l'Ontario	23 734	26 000
Conseils scolaires	5 254 496	5 473 075
Institut universitaire de technologie de l'Ontario	—	5 501
<b>Total</b>	<b>5 740 247 \$</b>	<b>6 003 511 \$</b>

Les collèges d'arts appliqués et de technologie ont emprunté 328,9 millions de dollars (320,7 millions de dollars en 2017) pour financer différents projets de campus, notamment la construction et l'agrandissement de résidences pour étudiants, l'achat de matériel informatique, l'aménagement de parcs de stationnement et la réalisation d'un projet d'immobilisations écoénergétiques. Ces prêts, qui portent intérêt à des taux se situant entre 1,32 et 5,75 pour cent, arrivent à échéance entre 2018 et 2042.

La Corporation de la ville de Windsor est une municipalité au sens de la *Loi sur les municipalités*. Le financement est accordé aux fins de l'acquisition, de la conception et de la construction du palais de justice de Windsor, qui abrite la cour provinciale divisionnaire et le quartier général de la police municipale. Il s'agit d'un prêt de 20 ans portant intérêt au taux de 6,41 pour cent et arrivant à échéance en mars 2021. Le solde impayé s'élève à 8,2 millions de dollars (8,2 millions de dollars en 2017).

La Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE), société établie en vertu de la partie II de la *Loi de 1998 sur l'électricité*, s'est vu offrir une facilité de crédit dotée d'un maximum de 975 millions de dollars dont l'objectif principal est le financement du compte de variation de la grille tarifaire réglementée. En vertu de l'entente modifiée entre l'OOF et la SIERE survenue le 6 novembre 2017, cette facilité de crédit a été réduite à un maximum de 475 millions de dollars. Cette facilité de crédit a été prolongée jusqu'au 30 novembre 2019. Au 31 mars 2018, la SIERE avait retiré 13,5 millions de dollars provenant de cette facilité de crédit pour le compte de variation de protection des tarifs d'électricité pour les régions rurales ou éloignées, à un taux d'intérêt de

1,52 pour cent. De plus, en vertu de la nouvelle entente modifiée entre l'OOF et la SIERE survenue le 6 novembre 2017, la SIERE s'est vu offrir une facilité de crédit dotée d'un maximum de 2 milliards de dollars dont l'objectif est de soutenir son rôle dans la mise en œuvre et l'application de la *Loi de 2017 sur le plan ontarien pour des frais d'électricité équitables*. Cette facilité de crédit expire le 23 septembre 2022. Au 31 mars 2018, la SIERE avait retiré 0,3 million de dollars provenant de cette facilité de crédit, à un taux d'intérêt de 1,52 pour cent.

La Commission des parcs du Niagara, un organisme provincial de la Couronne régi par la *Loi de 1990 sur les parcs du Niagara*, a emprunté 4,2 millions de dollars (4,6 millions de dollars en 2017) pour financer les coûts d'immobilisations supplémentaires engagés pour le réaménagement de la phase I de la Table Rock House dans le parc de la Reine Victoria à Niagara Falls. Ce prêt, qui porte intérêt au taux de 5,07 pour cent, arrive à échéance en avril 2027.

La Société ontarienne de vente du cannabis (SOVC), un organisme provincial de la Couronne régi par la *Loi de 2017 sur la société ontarienne de vente du cannabis*, a obtenu des facilités de prêt de 150 millions de dollars pour financer ses coûts de démarrage et d'opération. Au 31 mars 2018, la SOVC avait retiré 25 millions de dollars provenant de cette facilité, à un taux d'intérêt de 1,79 pour cent.

La Société des loteries et des jeux de l'Ontario (OLG), un organisme provincial de la Couronne constitué aux termes de la *Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario*, a obtenu des prêts totalisant 32,6 millions de dollars (33,8 millions de dollars en 2017) pour financer plusieurs projets, à un taux d'intérêt de 2,65 pour cent. Ces prêts arrivent à échéance entre avril 2018 et septembre 2022.

La Commission de transport Ontario Northland (CTON) est un organisme provincial de la Couronne constitué aux termes de la *Loi de 1990 sur la Commission de transport Ontario Northland*. L'emprunt total de 2,2 millions de dollars (2,6 millions de dollars en 2017) de la CTON arrive à échéance entre 2020 et 2031 et porte intérêt à des taux variant entre 4,90 et 5,22 pour cent.

La Société du Centre des congrès d'Ottawa (CCO), un organisme provincial de la Couronne régi aux termes de la *Loi sur la Société du Centre des congrès d'Ottawa* de 1988, a obtenu un prêt de 40,0 millions de dollars sur 25 ans en septembre 2011, à un taux d'intérêt annuel de 4,67 pour cent arrivant à échéance en septembre 2036. À la suite d'une directive signée le 2 novembre 2012 par le ministre des Finances, la province a offert au CCO un report de remboursement de principal et d'intérêts pouvant aller jusqu'à cinq ans, avec des intérêts qui continuent de s'accumuler au cours de la période de report de cinq ans. Au cours de l'exercice budgétaire 2016-2017, la province avait enregistré une provision pour créances douteuses de 47,1 millions de dollars pour le principal et l'intérêt capitalisé. Puis, au cours de l'exercice budgétaire 2017-2018, l'OOF a radié 0,9 million de dollars pour sa portion de l'intérêt capitalisé. Deux accords de règlement sont entrés en vigueur le 31 mars 2018, relativement au capital restant et aux intérêts accumulés de la CCO. Une entente signée par le ministre des Finances dégage l'OOF de toutes ses obligations (principal et intérêts) relativement aux avances faites à l'OOF, en considération de l'autre accord entre l'OOF, la CCO et le ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport. Ce dernier accord décharge la CCO du montant total de tout principal restant et des intérêts en considérant que la CCO effectue des paiements à l'OOF, chaque année, le 31 mars ou avant, au montant annuel minimal de 1 million de dollars, le premier paiement devant être effectué d'ici le 31 mars 2019, avant d'être transféré à la province. Si

la CCO n'est pas en mesure d'effectuer un paiement complet ou partiel, le ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport effectuera le paiement à l'OOF pour le compte de la CCO. Cet accord oblige également la CCO à verser à l'OOF sur une base annuelle tout excédent de liquidités non requis à des fins opérationnelles. Ce paiement optionnel à l'OOF est séparé du paiement annuel de 1 million de dollars.

Le Musée royal de l'Ontario (ROM), un organisme provincial de la Couronne constitué aux termes d'une loi spéciale de l'Assemblée législative de l'Ontario, a emprunté 23,7 millions de dollars (26,0 millions de dollars en 2017) à un taux variable qui se situe actuellement à 3,24 pour cent. Tous les prêts en cours devraient être remboursés d'ici mars 2027.

Des prêts sont accordés aux conseils scolaires dans le cadre de différents programmes depuis 2006. Au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2018, les conseils scolaires ont fait des paiements semestriels en principal et intérêts, réduisant l'encours total à 5 254,5 millions de dollars (5 473,0 millions de dollars en 2017). Ces prêts, qui portent intérêt à des taux se situant entre 2,43 et 5,38 pour cent, arrivent à échéance entre 2019 et 2042. Le programme de prêts aux conseils scolaires a été graduellement remplacé par un modèle de facilité d'octroi de subventions d'investissement. Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2017, ce nouveau modèle de financement a intégralement éliminé le besoin que l'OOF octroie des prêts. Les conseils scolaires vont toutefois continuer à verser des paiements de principal et d'intérêts jusqu'à ce que tous les prêts en cours aient été remboursés.

L'Institut universitaire de technologie de l'Ontario (IUTO) est une société constituée aux termes de la *Loi de 2002 sur l'Institut universitaire de technologie de l'Ontario*. La province a accordé un prêt sur cinq ans qui venait à échéance en octobre 2017 et qui a été entièrement remboursé.

## **6. GESTION DE LA DETTE ET DES PLACEMENTS AU NOM DES ORGANISMES APPARENTÉS**

- a. L'OOF offre des services de gestion de la dette aux organismes apparentés ci-après. Les droits visent à recouvrer les coûts de l'OOF et sont calculés en fonction de la valeur marchande ou de la valeur nominale de l'actif géré, sur une échelle pouvant atteindre 0,20 pour cent.

Société ontarienne d'assurance-dépôts	Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants
Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario	Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier
Société ontarienne de financement de la croissance	Fondation Trillium de l'Ontario
Fonds de garantie des prestations de retraite	

Les investissements gérés au nom de ces entités s'élevaient à 2,1 milliards de dollars au 31 mars 2018 (1,9 milliard de dollars en 2017).

- b. L'OOF offre des services de gestion de la dette aux organismes apparentés ci-après selon le principe du recouvrement des coûts.

### **Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO)**

L'OOF offre des services et des conseils financiers à la SFIEO selon le principe du recouvrement des coûts et gère le portefeuille de sa dette qui s'élève à environ 19,1 milliards de dollars (20,4 milliards de dollars en 2017).

### **Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier**

L'OOF offre des services d'emprunt, ainsi que d'autres services et conseils financiers, à la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier (SOII) selon le principe du recouvrement des coûts et gère sa dette d'environ 3,2 milliards de dollars au 31 mars 2018 (3,7 milliards de dollars en mars 2017), y compris les prêts consentis par la province, un organisme provincial et des tiers.

### **Metrolinx**

L'OOF offre des services à Metrolinx en ce qui a trait à son programme de couverture de carburant selon le principe du recouvrement des coûts.

- c. Le total des coûts recouverts et de l'encours des organismes apparentés, au 31 mars 2018, est indiqué ci-après :

(en milliers de dollars)

	<b>31 mars 2018</b>	<b>31 mars 2017</b>
<b>Coûts recouverts :</b>		
SFIEO	3 832 \$	3 765 \$
SOII	672	740
Metrolinx	108	-
Gestion des placements	392	336
<b>Total</b>	<b>5 004 \$</b>	<b>4 841 \$</b>
<b>Encours :</b>		
SFIEO	1 083 \$	1 070 \$
SOII	166	187
Autre	49	94
Gestion des placements	110	86
Écart de taux d'intérêt (note 5)	562	2 118
<b>Total</b>	<b>1 970 \$</b>	<b>3 555 \$</b>

## **7. GESTION DU RISQUE ET INSTRUMENTS FINANCIERS**

Les principaux risques auxquels les instruments financiers de l'OOF sont exposés sont le risque de crédit, le risque d'illiquidité et le risque lié au marché. Ces risques sont limités aux instruments financiers apparaissant à l'état de la situation financière et ne s'étendent pas au financement fourni à diverses entités publiques, déclarés à la note 5 aux états financiers.

### ***Risque de crédit***

Le risque de crédit est le risque que la contrepartie d'un instrument financier omette de remplir une obligation ou un engagement auquel elle est tenue. Ce risque est minime, puisque la majeure partie des comptes débiteurs provient de la province de l'Ontario.

Le risque de ne pas recouvrer les comptes créditeurs associés à la SFIEO, à la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier et à d'autres organismes est également considéré comme étant minime.

### ***Risque d'illiquidité***

Le risque d'illiquidité est le risque que l'OOF ne soit pas en mesure de respecter ses obligations en matière de trésorerie à mesure qu'elles viennent à échéance. L'exposition de l'OOF au risque d'illiquidité est minime, puisque la totalité des charges de fonctionnement et d'immobilisations représente des coûts récupérés auprès de la province de l'Ontario.

### ***Risque lié au marché***

Le risque lié au marché découle de la possibilité que la fluctuation des prix du marché ait une incidence sur la valeur des instruments financiers de l'OOF. L'OOF n'est pas exposé au risque lié au marché.

## **8. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS**

### ***a) Prestations de retraite***

L'OOF offre des prestations de retraite à ses employés à temps plein par des cotisations au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF), un régime interentreprises à prestations déterminées créé par le gouvernement provincial de l'Ontario. Le ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs (MSGSC) est responsable du financement de la cotisation patronale à la caisse de retraite et, par conséquent, l'OOF n'assume aucune responsabilité supplémentaire au chapitre de ces coûts futurs. Par ailleurs, le coût des avantages complémentaires de retraite autres que les prestations de retraite est pris en charge par le MSGSC et n'est pas déclaré dans les présents états financiers.

### ***b) Obligation au titre des prestations définies des employés***

L'indemnité de départ à la retraite octroyée en vertu de la législation aux employés membres de l'Association des employés et employées gestionnaires, administratifs et professionnels de la couronne de l'Ontario (AEEGAPCO), aux employés exemptés, aux gestionnaires exemptés et autres cadres prenant leur retraite après le 1<sup>er</sup> janvier 2016, sera basée sur le salaire en vigueur au 31 décembre 2015. L'indemnité de départ à la retraite octroyée en vertu de la législation aux employés membres du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO) et aux employés exemptés prenant leur retraite après le 1<sup>er</sup> janvier 2016 sera calculée en fonction du salaire en vigueur au 31 décembre 2016.

Pour ce qui est de tous les autres employés assujettis aux conditions établies en vertu des conventions collectives, ayant au moins cinq ans d'ancienneté, l'OOF verse une indemnité de cessation d'emploi équivalente à une semaine de salaire par année d'ancienneté, jusqu'à concurrence de la moitié du salaire annuel de l'employé.

Au 31 mars 2018, le coût de ces indemnités de départ, octroyées en vertu de la législation aux employés membres de l'AEEGAPCO et du SEFPO, aux employés exemptés, aux gestionnaires exemptés et aux cadres, s'élevait à 3 877 000 \$ au 31 mars 2017 (3 918 000 \$ en 2017). De plus, la valeur des droits à congé payé inutilisés de l'ensemble des employés s'élevait à 945 000 \$ au 31 mars 2018 (757 000 \$ en 2017).

Le MSGSC a la responsabilité d'assurer le financement continu des indemnités de départ à la retraite octroyées en vertu de la législation, ainsi que celui des droits à congé payé inutilisés. Par conséquent, aucune dépense ou responsabilité additionnelle n'est rapportée dans les présents états financiers. L'obligation au titre des prestations définies des employés est comptabilisée au coût en fonction des versements effectués aux employés jusqu'au 31 mars 2018. Une estimation à la juste valeur fondée sur des hypothèses actuarielles à propos du moment auquel ces prestations seront effectivement versées n'a pas été produite, puisqu'on ne s'attend pas à ce qu'il existe une différence significative par rapport au montant comptabilisé.

## 9. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

### Engagements relatifs à la location :

L'OOF loue ses installations en vertu d'un contrat de location-exploitation a été prolongé de cinq ans jusqu'au 30 juin 2022, et les paiements minimaux à effectuer en vertu du contrat sont les suivants :

*(en milliers de dollars)*

	31 mars 2018
2019	893
2020	952
2021	972
2022	972
<b>Total</b>	<b>3 789 \$</b>

L'OOF s'est engagé à verser la part qui lui incombe des taxes foncières et des frais d'exploitation des locaux pour l'exercice terminé le 31 mars 2018, qui s'élève à 995 438 \$ (999 900 \$ en 2017).

### Facilités de crédit engagées :

À la demande de la province, l'OOF s'est engagé à financer un certain nombre d'organismes publics auxquels il n'a pas encore avancé de fonds. Les détails sont les suivants :

La Société ontarienne d'assurance-dépôts (SOAD) a obtenu des facilités de crédit renouvelables maximales de 400 millions de dollars pour lui permettre de faire face à des difficultés systématiques au sein du réseau des coopératives d'épargne et de crédit ou aux manquements de grandes institutions qui nécessitent des ressources supérieures à celles du Fonds de réserve d'assurance-dépôts actuellement évaluées à environ 256,7 millions de dollars. Le capital et les intérêts doivent être remboursés d'ici le 31 décembre 2029. Au 31 mars 2018, la SOAD n'avait pas utilisé ces facilités de crédit.

La Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier (SOII), un organisme provincial de la Couronne constitué aux termes de la *Loi de 2011 sur la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier*, a obtenu des facilités de crédit renouvelables d'une valeur maximale de 100 millions de dollars arrivant à échéance le 27 mars 2023. Au 31 mars 2018, la SOII n'avait retiré aucuns fonds provenant de ces facilités.

Le 16 mars 2018, la Commission de transport Ontario Northland (CTON) a obtenu des facilités de crédit renouvelables d'une valeur maximale de 5 millions de dollars arrivant à échéance le 30 octobre 2020. Au 31 mars 2018, la CTON n'avait retiré aucuns fonds provenant de ces facilités.

Le 18 juillet 2017, la Société des loteries et des jeux de l'Ontario a obtenu des facilités de crédit non renouvelables d'une valeur de 87,5 millions de dollars qui sera ultérieurement converti en un prêt sur 5 ans après que le projet soit pratiquement achevé. Au 31 mars 2018, l'OLG n'avait retiré aucuns fonds provenant de ces facilités.

Si des fonds sont décaissés en vertu des facilités mentionnées ci-dessus, ils seront divulgués en vertu de la note 5 – Transactions Avec les Organismes Publics.

### **Éventualités :**

Au 31 mars 2018, il n'existait aucune demande de règlement en vertu de laquelle l'OOF serait financièrement responsable. La province continue de garantir les dépôts émis par la Caisse d'épargne de l'Ontario avant 2003.

## Régie de l'organisme

Régie de l'organisme

Exigences relatives à la production de rapports financiers

Conseil d'administration

## Régie de l'organisme

### *Aperçu*

L'OOF est un mandataire de la Couronne défini en tant qu'organisme provincial régi par conseil d'administration conformément à la directive du Conseil de gestion du gouvernement.

Les mécanismes de régie de l'OOF comprennent des processus permettant d'assurer la supervision et la gestion efficaces des activités de l'OOF par les cadres supérieurs, le conseil d'administration soutenu par ses comités et le ministre des Finances. Ils identifient les personnes et les groupes qui sont responsables des activités de l'organisme et précisent leur rôle.

### *Reddition de comptes et responsabilités*

Le cadre de responsabilité de l'OOF découle de la loi qui le régit, soit la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement* (la « Loi »). Le ministre des Finances est responsable de l'administration de la Loi relativement à l'OOF. L'OOF est régi conformément au cadre constitué de la Loi, des politiques et des directives du Conseil de gestion du gouvernement.

Chaque année, le ministre des Finances doit déposer le rapport annuel de l'OOF à l'Assemblée législative. Le ministre examine et approuve en outre le plan d'activités annuel de l'OOF. Le ministre maintient également des communications avec l'OOF, par l'entremise du président de son conseil d'administration, en ce qui a trait aux politiques gouvernementales et aux enjeux concernant l'OOF.

Le président est responsable devant le ministre des Finances de l'exécution par l'OOF de son mandat. La Loi prévoit que le sous-ministre des Finances est également le président de l'OOF. Le président est chargé de fournir des conseils et de l'information au ministre sur les activités et les affaires de l'OOF. En outre, le président assure la direction de l'OOF. À titre de sous-ministre des Finances, le président s'assure que le ministère dispose de la capacité organisationnelle nécessaire à la surveillance de l'OOF et veille à ce que l'organisme gère ses risques de manière appropriée.

Les membres du conseil d'administration sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil et sont responsables devant le ministre, par l'entremise du président. Le conseil d'administration supervise la gestion des activités et des affaires de l'OOF et veille à ce que le mandat de l'OOF soit réalisé. Le conseil d'administrateurs est composé à la fois de fonctionnaires employés par la Couronne et d'administrateurs indépendants. Le conseil d'administration se réunit au moins une fois par trimestre et reçoit les rapports réguliers du directeur général et d'autres employés de l'OOF concernant les activités de l'organisme et le respect des lois et des politiques applicables. Les normes de conduite des membres du conseil d'administration sont énoncées dans un code de déontologie approuvé par le conseil.

Le conseil d'administration a également trois comités qui l'aident à superviser la gestion de l'OOF. Le Comité de vérification et de gestion des risques étudie et recommande l'approbation par le conseil d'administration du plan annuel de vérification interne et reçoit les rapports des vérificateurs internes de l'OOF et la vérificatrice générale de l'Ontario en ce qui concerne les états financiers et les contrôles internes. Il examine également les politiques financières et les états financiers, puis les recommande au conseil d'administration. De plus, le Comité de vérification et de gestion des risques examine les principales stratégies de l'OOF relatives aux risques et à leur atténuation. Le Comité des ressources humaines et de régie aide le conseil

d'administration à veiller à l'existence de politiques et de procédures appropriées relativement à la rémunération du personnel dans les secteurs essentiels à la régie de l'organisme. Le comité d'investissement ONFA de l'OOF supervise les activités de l'organisme en ce qui a trait aux investissements du Used Fuel Segregated Fund (fonds réservé pour la gestion du combustible épuisé) d'OPG et du Decommissioning Segregated Fund (fonds réservé pour le déclassement) établi en vertu de l'ONFA.

Le directeur général travaille sous la direction du président et du conseil d'administration et rend compte du rendement de l'organisme au conseil. Le directeur général est responsable de la gestion des activités quotidiennes et continues de l'OOF, notamment la supervision du personnel, conformément aux politiques gouvernementales.

Le personnel de l'OOF est nommé conformément à la *Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario*.

### **Exigences relatives à la production de rapports financiers**

L'OOF prépare des états financiers annuels conformément aux normes comptables pour le secteur public canadien. Les états financiers sont examinés par le Comité de vérification et de gestion des risques, qui en recommande l'approbation par le conseil d'administration. Les états financiers annuels sont vérifiés par la vérificatrice générale, qui exprime une opinion sur la question de savoir s'ils présentent fidèlement les résultats financiers conformément aux normes comptables pour le secteur public canadien. Le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario produit également un rapport de vérification dont les conclusions sont passées en revue par le conseil d'administration et le Comité de vérification et de gestion des risques. Les états financiers vérifiés sont déposés devant l'Assemblée législative de l'Ontario dans le cadre du rapport annuel et sont inclus dans le volume 2 des Comptes publics de la province. Des états financiers non vérifiés sont préparés tous les trimestres et présentés au Comité de vérification et de gestion des risques et au conseil d'administration.

#### ***Contrôles internes***

La direction est responsable de l'établissement et du maintien de contrôles internes conçus pour assurer dans une mesure raisonnable la fiabilité des rapports financiers, la protection de l'actif de l'OOF et la gestion de son passif.

Pour s'acquitter de sa responsabilité concernant la fiabilité et le caractère opportun de l'information financière, l'OOF emploie un système complet de contrôles internes, y compris ceux de nature organisationnelle et procédurale. Le système de contrôles internes comprend :

- la planification exhaustive des activités;
- la communication par écrit des politiques et méthodes régissant la conduite et la gestion du risque;
- la séparation des tâches;
- la mise à jour et la conservation de dossiers détaillés;
- la délégation responsable des pouvoirs et la responsabilité personnelle;
- le choix attentif du personnel et sa formation;
- la mise à jour régulière des conventions comptables, des politiques et des procédures de gestion des risques.

Dans le cadre de son plan d'activités annuel, l'OOF effectue une évaluation des risques à l'échelle de l'Office et élabore des stratégies d'atténuation pertinentes.

La Division de la vérification interne de l'Ontario du Secrétariat du Conseil du Trésor élabore un plan annuel de vérification interne en se fondant sur un examen de l'évaluation du risque de l'OOF et sur l'avis du Comité de vérification et de gestion des risques et de la direction de l'OOF. Le plan de vérification interne est approuvé par le conseil d'administration à la recommandation du Comité de vérification et de gestion des risques de l'OOF. La Division de la vérification interne rend compte au Comité de vérification et de gestion des risques de l'OOF des résultats de ses travaux d'audit à l'Office.

## Conseil d'administration

Les personnes suivantes siégeaient au conseil d'administration pendant l'exercice 2017-2018. Les changements survenus au cours de l'exercice quant à la composition du conseil et de ses comités sont indiqués ci-dessous. Les changements de statut au sein du conseil survenus après le 31 mars 2018, mais avant la publication du présent rapport annuel, sont signalés également.



### **Scott Thompson**

Président, conseil d'administration de l'OOF

Nomination initiale au conseil d'administration de l'OOF : octobre 2014

En vertu du paragraphe 5(3) de la Loi, le sous-ministre des Finances est désigné d'office à la présidence de l'OOF. Scott Thompson a été nommé sous-ministre des Finances en octobre 2014. Dans le cadre de ses précédentes fonctions à titre de sous-ministre, Politiques et mise en œuvre, au Bureau du Conseil des ministres, son principal rôle était d'établir et de gérer le calendrier législatif et des politiques gouvernementales, en collaboration avec l'ensemble des ministères de la fonction publique de l'Ontario, ainsi que le Bureau du premier ministre.

Avant d'être nommé au Bureau du Conseil des ministres, M. Thompson a été directeur général du secrétariat responsable de la réforme de la fonction publique de l'Ontario, connu également sous le nom de « Commission Drummond », au ministère des Finances.

Au cours de ses 33 ans au sein de la fonction publique de l'Ontario, M. Thompson a occupé plusieurs postes de cadre supérieur aux ministères des Transports, des Affaires municipales, des Finances et du Développement du Nord et des Mines, et a occupé plusieurs fonctions au sein du Bureau du Conseil des ministres.

Avant cela, M. Thompson a travaillé en tant que : sous-ministre adjoint à la Gestion des routes provinciales, au ministère des Transports; sous-ministre adjoint aux Politiques et à la planification, au ministère des Transports; sous-ministre adjoint, Politiques pour l'économie, l'environnement, la justice et les affaires intergouvernementales, au Bureau du Conseil des ministres.

M. Thompson a débuté sa carrière dans la fonction publique en 1985, après avoir terminé un baccalauréat en Études environnementales spécialisé en urbanisme à l'Université de Waterloo et réalisé des travaux en planification des transports à l'Université de l'Illinois.

En 2012, M. Thompson a reçu la médaille d'argent du Prix IAPC/Deloitte de leadership dans le secteur public, dans la catégorie fédérale, provinciale et territoriale, pour son travail au Secrétariat de la Commission sur la réforme de la Fonction publique de l'Ontario.



### **Constance L. Sugiyama, C.M., J.D., LL.D**

Vice-président, conseil d'administration de l'OOF

Comité : membre, Comité de vérification et de gestion des risques

Nomination initiale au conseil d'administration de l'OOF : novembre 2014

Fin du mandat en cours : novembre 2020

Constance L. Sugiyama, C.M., J.D., LL.D., est administratrice de sociétés et conseillère en stratégie. Avant de prendre sa retraite, elle était vice-présidente du conseil d'administration d'un cabinet juridique national et une avocate de premier plan en droit des sociétés et en ce qui a trait aux marchés financiers et aux regroupements d'entreprises. Elle a été présidente du conseil d'administration de l'Hospital for Sick Children. Mme Sugiyama fait partie de plusieurs conseils et parmi les services qu'elle a rendus à la communauté, nous pouvons mentionner, entre autres, son rôle de conseillère pour le Japanese Canadian Cultural Centre, Women in Capital Markets, et le 30 per cent Club Canada. Mme Sugiyama siège au conseil d'administration de l'Office ontarien de financement depuis 2014, et elle en est la vice-présidente depuis 2016.

Mme Sugiyama a été nommée membre de l'Ordre du Canada en 2014. Elle a obtenu un baccalauréat et un diplôme de juris doctor de l'Université de Toronto et elle a reçu un doctorat honoris causa de l'Université Western Ontario en 2015.



### **Gadi Mayman**

Directeur général de l'OOF

Nomination initiale au conseil d'administration de l'OOF : août 2000

Fin du mandat en cours : juillet 2020

En tant que directeur général de l'Office ontarien de financement (OOF), M. Mayman est responsable des activités sur les marchés financiers de la province, incluant la gestion des emprunts et de la dette, des projets financiers des ministères et des producteurs d'électricité ainsi que de ses relations avec les banques et les investisseurs. Il est également directeur général et vice-président de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario.

Avant de se joindre au ministère des Finances de l'Ontario, M. Mayman a travaillé à Exportations et développement Canada à Ottawa et à la Division internationale de la Banque TD. Il a obtenu un baccalauréat ès sciences appliquées en ingénierie industrielle de l'Université de Toronto en 1981 et une maîtrise en administration des affaires de la Ivey Business School de l'Université Western Ontario en 1988.

M. Mayman siège aux conseils d'administration d'Infrastructure Ontario et de la Société ontarienne de financement de la croissance et copréside le Joint Nuclear Funds Investment Committee, un comité mixte de l'OOF et d'OPG.



## **John M. Beck**

Comité : membre, Comité de vérification et de gestion des risques

Nomination initiale au conseil d'administration de l'OOF : janvier 2011

Fin du mandat en cours : janvier 2020

John M. Beck est le fondateur et président du conseil d'administration du Groupe Aecon (TSX : ARE), première entreprise de construction et de développement de l'infrastructure au Canada. Chef de file de la prestation de services aux clients des secteurs privé et public dans l'ensemble du Canada et à l'international, Aecon répond principalement aux besoins des secteurs des infrastructures, de l'énergie et des mines.

Diplômé en génie civil de l'Université McGill, M. Beck a plus de 50 ans d'expérience dans l'industrie de la construction au Canada et à l'international. Il a fait preuve de leadership organisationnel dans bon nombre de projets de construction, notamment de gros projets de génie civil et des partenariats public-privé en développement d'infrastructure visant par exemple des aéroports, des routes à péage et les systèmes de transport en commun.

M. Beck siège actuellement au conseil d'administration de l'Office ontarien de financement et du Royal Conservatory of Music. Il fait également partie du conseil consultatif de la School of Public Policy de l'Université de Calgary et du Conseil canadien des affaires. Il a présidé le conseil d'administration de l'Office de l'électricité de l'Ontario, un organisme gouvernemental chargé de planifier et de combler tous les besoins en électricité de la province sur un horizon de 20 ans. En 2013, il a été nommé Champion PPP de l'année par le Conseil canadien pour les partenariats public-privé. En raison de ses réalisations exceptionnelles et des services rendus tout au long de sa carrière à la profession d'ingénieur, M. Beck a été désigné fellow de l'Académie canadienne du génie.



### **Yim Chan**

Nomination initiale au conseil d'administration de l'OOF : janvier 2018

Fin du mandat en cours : janvier 2021

Yim Chan a occupé des postes de DSI et de responsable de la protection de la vie privée. Aujourd'hui à la retraite, sa carrière s'est étirée sur 35 ans avec IBM dans divers rôles de haute direction avec IBM du Canada, d'Asie-Pacifique et IBM Corporation.

Mme Chan possède une vaste expérience dans le secteur des TI. Elle a occupé des postes techniques, de cadre et en protection des renseignements personnels, où elle a contribué à piloter l'innovation et la transformation organisationnelles. Visionnaire, elle a dirigé des projets de pointe et l'implantation de technologies novatrices à valeur ajoutée, et a fait preuve de leadership en matière de TI et de protection des renseignements personnels. Entre autres compétences, elle possède de l'expertise sur la résolution des problèmes de TI et les solutions en matière de protection des renseignements personnels et de sécurité faisant appel aux dernières technologies et méthodologies.

Mme Chan a été coauteure de documents sur la protection des renseignements personnels et, pendant de longues années, a été membre du conseil de l'Association internationale des professionnels de la protection de la vie privée, qui gère les programmes mondiaux d'accréditation dans ce domaine. Elle était agréée CIPP/C et CIPM. Elle possède 2 brevets.

Mme Chan est titulaire d'un baccalauréat en mathématiques de l'Université de Waterloo et d'une maîtrise de la George Washington University.



### **Angela Holtham, f.c.p.a., f.c.m.a., IAS.A**

Comités : présidente, Comité de vérification et de gestion des risques

Nomination initiale au conseil d'administration de l'OOF : février 2011

Fin du mandat en cours : février 2020

Mme Holtham a pris sa retraite après une carrière de huit ans aux postes de vice-présidente, Finances et de chef des services financiers de l'Hospital for Sick Children de Toronto. Auparavant, elle a occupé divers postes tant dans le secteur à but lucratif que dans le secteur sans but lucratif, y compris 20 ans au service de Nabisco Canada, dont les cinq dernières années en qualité de vice-présidente principale et chef des services financiers.

Mme Holtham est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université de Toronto et d'un baccalauréat en mathématiques de l'Université de Waterloo. Elle est f.c.p.a., f.c.m.a. et détient le titre d'IAS. A en sa qualité d'administratrice.

Elle a été notamment présidente du conseil d'administration de CMA Ontario et administratrice de Sprinkles Global Health Initiative.

Elle siège actuellement au conseil d'administration de deux sociétés ouvertes canadiennes, Oncolytics Biotech Inc. et Jamieson Wellness Inc.



### **Heather-Anne Irwin**

Comités : membre, Comité de vérification et de gestion des risques

Nomination initiale au conseil d'administration de l'OOF : octobre 2016

Fin du mandat en cours : octobre 2019

Heather-Anne Irwin est professeure adjointe de finance à la Rotman School of Management depuis 2003. Elle est aussi directrice générale de la Canadian Securities Institute Research Foundation. Avant cela, Mme Irwin a passé 19 ans dans le domaine des marchés financiers à Valeurs mobilières TD, Nesbitt Burns et Citibank où elle a assumé divers rôles au sein de la haute direction dans les domaines des finances d'entreprise, des titres à revenu fixe et des produits financiers structurés.

À l'heure actuelle, Mme Irwin siège au conseil d'administration d'InnVest REIT, une société ouverte, en plus d'être présidente de ses comités de gouvernance d'entreprise et de rémunération. Elle siège également au conseil d'administration de plusieurs sociétés fermées. Elle est la présidente et fondatrice de Women in Capital Markets.

Mme Irwin siège également au conseil d'organisations sans but lucratif dont Bay St. Deconstructed et Up With Women, dont elle est la présidente. Elle a également siégé au conseil d'administration de la Fondation du Centre de toxicomanie et de santé mentale (CAMH) de 2002 à 2008.

Mme Irwin s'est vu décerner un diplôme en génie chimique par l'Université Queen's et une MBA par la Schulich School of School of Business de l'Université York.



### **Peter Kay**

Comités : vice-président, Comité des ressources humaines et de régie  
membre, Comité d'investissement de l'ONFA

Nomination initiale au conseil d'administration de l'OOF : mai 2013

Fin du mandat en cours : mai 2019

Peter Kay est un gestionnaire de services financiers à la retraite. Il a fait carrière pendant 32 ans à la Banque canadienne impériale de commerce, dont 15 ans en tant que vice-président principal et vice-président du comité de la caisse de retraite de la CIBC.

L'expérience de M. Kay dans le secteur financier couvre de nombreux domaines, parmi lesquels les opérations de crédit à grande échelle et le crédit structuré, les obligations européennes et les services bancaires d'investissement. Son expérience en matière de trésorerie comprend la finance d'entreprise et internationale, le financement à long terme de la dette dans les marchés domestiques canadien, américain et des obligations européennes, ainsi que la gestion des capitaux et des caisses de retraite.

M. Kay est l'un des administrateurs de la Fondation de Upper Canada College, une fondation caritative où il assume également le rôle de président du Comité de gouvernance et des candidatures

M. Kay détient un baccalauréat en ingénierie de l'Université de Toronto et une maîtrise en sciences de la gestion de l'Imperial College de l'Université de Londres, Angleterre et une maîtrise en droit des valeurs mobilières de l'école Osgoode Hall de l'Université York.



### **Marie MacDougall**

Comité : membre, Comité de vérification et de gestion des risques

Nomination initiale au conseil d'administration de l'OOF : mars 2016

Fin du mandat en cours : mars 2019

Avant d'être nommée au conseil d'administration de l'OOF, Marie MacDougall a œuvré durant trente-et-un ans à Exportation et développement Canada (EDC), à titre notamment de vice-présidente et de trésorière. Au cours de sa carrière à EDC, Mme MacDougall a occupé tour à tour différents postes liés aux finances, à l'investissement et à la comptabilité, avant d'être promue au poste de vice-présidente et trésorière au mois de février 2000. Sous sa direction, le service de trésorerie d'EDC a apporté un soutien financier et technique aux activités de prêt et d'assurance menées par la société d'État. L'équipe de Mme MacDougall, composée d'experts du marché des capitaux, a élaboré et mis en œuvre pour le compte de la société des stratégies financières liées à l'émission de titres de dettes à long terme, d'emprunts à court terme, d'investissements et d'opérations sur devises, ainsi qu'exécuté les opérations connexes, tout en assumant les activités liées aux instruments dérivés et à l'attribution des coûts, ainsi que les relations avec les investisseurs. En outre, Mme MacDougall a assisté le président du comité d'audit lors des réunions du conseil d'administration d'EDC, afin de répondre aux questions relatives aux opérations de trésorerie.



### **Diane McArthur**

Comités : membre, Comité de vérification et de gestion des risques  
membre, Comité des ressources humaines et de régie

Nomination initiale au conseil d'administration de l'OOF : juin 2016  
Fin du mandat en cours : juin 2019

Diane McArthur est devenue en janvier 2016 la première chef de la gestion des talents de la fonction publique de l'Ontario. Avant cela, elle était directrice du Secrétariat établi pour appuyer le Conseil consultatif de la première ministre pour la gestion des biens provinciaux.

Le Secrétariat a collaboré avec certains ministères à la mise en œuvre couronnée de succès du plus grand premier appel public à l'épargne de l'histoire de l'Ontario et à la plus importante réforme visant la vente au détail de boissons alcoolisées depuis la prohibition.

Parmi les rôles qu'a précédemment occupé Mme McArthur au sein de la haute direction, nous pouvons compter celui de sous-ministre adjointe et administratrice en chef des programmes publics de médicaments de l'Ontario (PPMO) dans le cadre duquel elle était responsable de l'administration du deuxième plus grand programme d'assurance-médicaments en Amérique du Nord, celui de sous-ministre adjointe du Secrétariat aux affaires des personnes âgées de l'Ontario et celui de coordonnatrice générale, Politiques de la santé et des affaires sociales au Bureau du conseil des ministres.

Mme McArthur a acquis une immense expérience et politiques et planification en santé et ressources humaines visant les prestataires de soins de santé en ce qui a trait à la formation, à l'éducation, aux initiatives d'approvisionnement et de distribution, à la planification et l'analyse visant les données et à l'information sur la santé, aux négociations avec les prestataires de soins de santé, aux politiques visant la santé dans les milieux ruraux, aux relations du travail et à la restructuration de la prestation de services. Mme McArthur a siégé auparavant au conseil d'administration de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (membre du comité de vérification), de l'Agence canadienne des médicaments et des technologies de la santé (présidente des comités de vérification et des finances) et du Michener Institute of Canada.

Elle détient un baccalauréat en Relations publiques de l'Université Mount Saint Vincent d'Halifax et une maîtrise en administration des affaires de l'Université d'Ottawa.



### **Catherine McCall, IAS.A**

Comités : président, Comité des ressources humaines et de régie  
membre, Comité de vérification et de gestion des risques

Nomination initiale au conseil d'administration de l'OOF : novembre 2014

Fin du mandat en cours : novembre 2020

Catherine McCall est avocate de formation. Elle est actuellement directrice du développement des politiques à la Coalition canadienne pour une saine gestion des entreprises, un organisme formé de représentants investisseurs institutionnels les plus importants au Canada. Depuis plus de 20 ans, Mme McCall agit à titre de conseillère auprès de conseils d'administration et d'actionnaires institutionnels, sur une multitude de questions liées à la régie d'entreprise.

Elle a été directrice à la société Hugessen Consulting, vice-présidente et directrice d'ISS Canada et associée auprès de Fairvest Corporation. Elle a débuté sa carrière en exerçant le droit auprès du cabinet d'avocats Davies, Ward & Beck à Toronto.

Mme McCall a obtenu, avec distinction, un baccalauréat en philosophie de l'Université de Toronto, ainsi qu'un diplôme de juris doctor de la Osgoode Hall Law School.

Mme McCall a occupé le rôle de présidente du conseil d'administration d'ADDUS, un organisme sans but lucratif œuvrant auprès des adultes ayant des déficiences développementales. Elle a été auparavant directrice du Conseil de fondation de l'Université de l'École d'art et de design de l'Ontario et présidente de son comité de gouvernance. Elle est membre du Comité consultatif sur l'information continue de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario. Mme McCall s'est vu décerner le titre d'IAS. A en mars 2017.



### **Paul Potvin**

Comités : membre, Comité d'investissement de l'ONFA

Nomination initiale au conseil d'administration de l'OOF : février 2017

Fin du mandat en cours : février 2020

Paul Potvin est un ancien négociateur et responsable de l'émission de produits dérivés qui compte 26 années d'expérience au Canada et à l'international dans les domaines des titres à revenu fixe, des valeurs mobilières et du crédit. M. Potvin a occupé des postes au sein de la haute direction de banques canadiennes et internationales, dont la Banque Nationale du Canada, la Banque CIBC et ABN AMRO/Royal Bank of Scotland. Il a également joué le rôle d'expert-conseil pour la Caisse de dépôt et placement du Québec en ce qui a trait à une initiative visant à réduire le risque de crédit auquel la Caisse s'exposait après que le Protocole de Montréal ait modifié la structure du marché canadien des papiers commerciaux adossés à des créances. Avant d'évoluer dans le secteur des services financiers, M. Potvin était professeur adjoint en Finance à l'Université de Toronto.

Il détient un doctorat en économie de l'entreprise de Harvard University et un baccalauréat ès arts spécialisé de l'Université de Toronto.



### **Vincenza Sera, IAS.A.**

Comités : membre, Comité des ressources humaines et de régie

Nomination initiale au conseil d'administration de l'OOF : février 2011

Fin du mandat en cours : février 2020

Mme Vincenza Sera est une administratrice chevronnée qui a siégé au conseil d'administration de la Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario (CCRO) durant 12 ans, dont 9 à titre de présidente du conseil et du comité des placements (de 2007 à 2016). Elle est actuellement présidente du conseil d'administration de Dream Industrial REIT et membre des conseils de la Société ontarienne de gestion des placements, de la Banque équitable, de Dream Unlimited Corp et de l'Office ontarien de financement. Elle collabore également avec le comité des finances de Hot Docs.

Ayant précédemment travaillé dans le domaine des services bancaires d'investissement et avec plus de 25 ans d'expérience dans les marchés obligataires et boursiers, le financement des entreprises, le domaine des fusions et d'acquisitions et la gouvernance de sociétés, durant sa carrière, Mme Sera a occupé des postes de responsabilités auprès de la Financière Banque Nationale, First Marathon Securities et CIBC. Mme Sera est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université de Toronto.



**Lorraine Bell, c.p.a., c.a.**

Comités :     membre, Comité de vérification et de gestion des risques  
                  membre, Comité des ressources humaines et de régie

Nomination initiale au conseil d'administration de l'OOF : octobre 2005  
Fin du mandat : Décembre 2017

**Total de la rémunération annuelle des administrateurs : 83 200 \$**

## Politiques et méthodes de gestion des risques

Les politiques et méthodes de gestion des risques de l'OOF permettent de gérer les positions en matière de risques créées par les activités sur les marchés financiers. Les politiques et méthodes actuelles portent sur l'exposition aux risques de marché, aux risques de crédit et aux risques opérationnels en ce qui a trait à la dette, aux portefeuilles de produits dérivés et aux opérations sur les marchés financiers de la province.

Les politiques ont été élaborées conformément aux lignes directrices et aux directives des organismes de réglementation comme le Bureau du surintendant des institutions financières du Canada et la Banque des règlements internationaux, et après avoir consulté des représentants de banques canadiennes sur leurs pratiques de gestion des risques.

Le conseil d'administration approuve les politiques de gestion des risques et surveille le rendement des activités sur les marchés financiers.

### *Politique sur le risque de marché*

Le risque de marché correspond à la perte financière due aux variations des taux d'intérêt et des taux de change. Cette politique sert de cadre aux activités d'emprunt et comporte plusieurs aspects liés à la gestion du risque de marché. Cette politique comprend plusieurs limites, notamment :

- Limite relative au change : la position de change non couverte est limitée à 5 pour cent de la dette émise à des fins provinciales. La position de change non couverte se limite aux devises des pays du G7 et au franc suisse.
- Limite liée aux changements des taux d'intérêt nets : les risques liés aux changements des taux d'intérêt constituent le total de la dette arrivant à échéance et de la dette à taux variable (après déduction des réserves de liquidités) au cours des 12 mois à venir. Ils sont limités à un maximum de 35 pour cent de la dette émise à des fins provinciales.
- Limite des pertes liées à l'intérêt de la dette : le montant total des pertes financières résultant du risque de marché ne peut pas dépasser 3 pour cent de l'intérêt de la dette budgétisée pour un exercice donné. Par ailleurs, le directeur général fixe un seuil pour veiller à ce que les pertes liées aux activités des marchés financiers n'atteignent pas la limite des pertes liées au coût de la dette.

L'OOF détermine et évalue l'exposition actuelle et potentielle au risque de marché afin de s'assurer que les expositions au risque et aux pertes ne dépassent pas les limites fixées. L'exposition au risque de marché est évaluée et communiquée quotidiennement.

### ***Politique sur le risque de crédit***

Il y a risque de crédit lorsqu'une contrepartie ne respecte pas ses obligations ou y manque. Le risque de crédit survient lorsque la province procède à des opérations financières et dérivées. La cote de crédit minimale des contreparties pour un nouvel échange financier est normalement AA- et, pour les placements sur le marché monétaire, R1-moyen (et A-1 ou P-1). L'exposition qui en résulte est limitée à l'évaluation à la valeur de marché, compte tenu de la cote de crédit et de l'assise financière de la contrepartie. Des limites de concentration sont aussi en place pour limiter l'exposition. L'exposition au risque de crédit est évaluée et communiquée quotidiennement. La province contracte des accords accessoires, y compris des annexes sur le soutien du crédit, avec certaines contreparties dans le but de réduire l'exposition au risque de crédit.

### ***Politique sur le recours aux produits dérivés et aux autres instruments financiers***

Le recours aux produits dérivés et aux autres instruments financiers est limité à ceux dont les expositions au risque peuvent être mesurées par l'OOF et auxquels ce dernier peut fixer un prix. L'OOF fait appel aux produits dérivés pour gérer les risques découlant de la dette actuelle et future d'une manière judicieuse et rentable. Il surveille les risques associés aux produits dérivés et les gère prudemment.

### ***Politique sur les rapports de gestion des risques***

Le conseil d'administration est tenu au courant des activités de l'OOF lors de ses réunions trimestrielles habituelles :

- Le directeur général présente au conseil d'administration un rapport provisoire sur la mise en œuvre des programmes provinciaux de gestion des emprunts et de la dette pour l'exercice, sur la dotation et sur d'autres questions administratives et opérationnelles. Le directeur général rend également compte de la conformité de l'OOF avec les directives gouvernementales applicables.
- Le directeur général des finances et de la gestion du risque rend compte au conseil d'administration de l'exposition des programmes et de leur rendement, de même que des exceptions aux politiques.
- La direction est tenue au courant quotidiennement des expositions au risque et des positions de l'Office liées aux programmes provinciaux de gestion des emprunts et de la dette.

### ***Risque opérationnel***

Par risque opérationnel, on entend le risque de perte due à l'insuffisance ou à la défaillance de processus internes, de personnes, de systèmes ou d'événements externes. Chaque division gère le risque opérationnel par l'examen et l'amélioration des processus de travail, par des politiques et méthodes écrites, des systèmes de traitement des données et des plans d'urgence ainsi que par la formation du personnel.

L'OOF administre un plan de continuité des activités (englobant les opérations de la SFIEO) qui est mis à jour régulièrement pour faciliter la continuité des fonctions opérationnelles essentielles, avec un minimum de perturbation en cas d'urgence.

## Annexes

Cotes de crédit de l'Ontario

Autres sources d'information

## Annexes

### Cotes de crédit de l'Ontario

Une cote de crédit sert à évaluer la solvabilité d'un emprunteur à l'égard d'une obligation particulière. Elle indique la capacité et la volonté de l'emprunteur de payer les intérêts et le principal en temps voulu.

#### Cotation des titres à long terme

La cotation des titres à long terme s'effectue à l'aide d'un classement par lettres, selon qu'il s'agit de placements sûrs, de titres spéculatifs, de titres hautement spéculatifs ou de titres en souffrance. Les cotes de chaque catégorie peuvent être assorties d'un signe « + » ou « - » (fort ou faible) qui indique la force relative des titres de cette catégorie.

La notation des titres à long terme assigne aussi une perspective quant à la tendance future de la notation de l'émetteur à moyen terme, typiquement sur une période variant entre 6 mois et 2 ans. Une perspective Positive se dénote par (P), une perspective Négative par (N) et une perspective en Développement par (D). Aucune dénotation ne se rattache à une perspective Stable.

Au 1 juin 2018, les cotes des titres à long terme de la province sont les suivantes :

- Moody's Investors Service           Aa2 (N)
- Standard & Poor's                    A+
- DBRS                                     AA (bas)
- Fitch                                      AA- (N)

#### Cotation des titres à court terme

La cotation des titres à court terme sert à évaluer les titres d'emprunt arrivant à échéance à moins d'un an. Les cotes sont réparties en plusieurs catégories, variant des titres les plus sûrs aux titres en souffrance. Au 1 juin 2018, les cotes des titres à long terme de la province sont les suivantes :

- Moody's Investors Service           P-1
- Standard & Poor's                    A-1
- DBRS                                     R-1 (moyen)
- Fitch                                      F1+

## **Autres sources d'information**

**[www.ofina.on.ca](http://www.ofina.on.ca)**

Ce site Web donne des renseignements sur le programme d'emprunt et la dette de l'Ontario et contient les publications de l'OOF.

### **Budget de l'Ontario**

Le chapitre consacré à l'emprunt et à la gestion de la dette fournit un exposé des activités d'emprunt et de gestion de la dette de la province pour l'exercice passé et examine les perspectives pour le prochain exercice.

### **Résultats financiers trimestriels — Fiche de renseignements de l'OOF**

La Fiche de renseignements de l'OOF fournit des mises à jour trimestrielles à l'égard des prévisions budgétaires annuelles du gouvernement. L'ensemble des résultats financiers trimestriels est également accessible à partir du site Web du ministère des Finances ([www.fin.gov.on.ca](http://www.fin.gov.on.ca)).

### **Formulaire 18-k**

Rapport annuel de la province à la Securities and Exchange Commission des États-Unis (SEC).

### **Coordonnées**

Relations avec les investisseurs  
Office ontarien de financement  
1, rue Dundas Ouest, bureau 1400  
Toronto (Ontario) Canada  
M7A 1Y7  
Téléphone : 416-325-8000  
Courriel : [investor@ofina.on.ca](mailto:investor@ofina.on.ca)

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT

[www.ofina.on.ca](http://www.ofina.on.ca)

**Office ontarien de financement  
1, rue Dundas Ouest, bureau 1400  
Toronto (Ontario) M7A 1Y7  
Canada  
Téléphone : 416 325-8000  
investor@ofina.on.ca  
www.ofina.on.ca**

**© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario  
ISSN 1492-8566**

**Ce rapport annuel est également offert en anglais**

